



OVINS - CAPRINS



Secteur Ovin

Plan de développement stratégique
2019 – 2029



SERVICES OPÉRATIONNELS
du COLLÈGE des
PRODUCTEURS

Sommaire

0.	Préambule	4
1.	Pourquoi développer la filière en Wallonie ?	4
2.	Etat des lieux de la filière	5
2.1.	Chiffres clefs	5
2.2.	Etat de la Production	7

☛ **Une production agricole en pleine évolution (+160 % brebis en 5 ans), aux éleveurs particulièrement jeunes et souvent pluriactifs, généralement conduite à titre d'activité complémentaire. Très peu de wallons vivent du mouton. Cette dynamique d'installation doit être poursuivie et soutenue à travers la formation professionnelle, l'enseignement et la sensibilisation globale à l'ovin, ainsi qu'à travers la connaissance des atouts de l'ovin en tant que spéculation agricole écologiquement intensive (connaissance technico-économique, potentiel en diversification, etc.).**

La diversité de la production viandeuse	8
---	---

☛ **Une offre en viande multiple, saisonnière et hétérogène, couplée à une image non construite, conduisant à une faible adéquation entre l'offre locale et la demande, alors même que l'offre importée répond à la demande. La rencontre entre l'offre et la demande sera améliorée à travers les activités d'une Organisation de Producteurs, l'encadrement technique,...**

La saisonnalité	9
-----------------	---

Le prix	10
---------	----

☛ **Le prix à la production est inférieur au prix de revient, tout canal d'écoulement confondu. Le colis de viande ne conduit pas nécessairement à un prix à la production plus élevé. Au-delà du prix à la production, le revenu de l'éleveur est fortement influencé par son niveau de technicité. Le revenu de l'éleveur pourra donc être favorisé à travers un soutien spécifique, e.a. via la PAC, la formation professionnelle et l'encadrement, ainsi qu'à travers les activités d'une Organisation de Producteurs. Par ailleurs, un encadrement technico-économique optimal demande une meilleure connaissance des données technico-économiques à l'échelon régional.**

Le bio	14
--------	----

☛ **Un bio « de qualité bouchère » avant plus de bio. Cet objectif demande entre autres une évolution technique des éleveurs à travers une Organisation de Producteurs et de l'encadrement. Au vu des convergences techniques et de la similitude de la problématique avec la production conventionnelle, la réponse aux besoins peut être conjointe.**

Les productions et spéculations autres que la viande	15
--	----

☛ **La gestion des espaces verts par l'ovin est une spéculation bien présente en Wallonie. Toutefois, cette spéculation est différente de la spéculation ovine viande et le produit viande qui en est issu répond peu aux exigences qualitatives de la demande. Le développement de l'offre ovine doit avant tout passer par la spéculation ovine viande et non par la gestion des espaces verts.**

☛ **Le taux d'auto-alimentation en lait de brebis est très faible. Un développement de la spéculation doit, à ce stade, s'appuyer sur les actions visant à développer la spéculation ovine viande.**

☛ **Bien que la laine devrait être reconnue comme un produit agricole et non comme un déchet, la laine n'est pas, dans le contexte actuel du secteur ovine en Wallonie, un axe de développement de celui-ci.**

☛ **L'éleveur wallon professionnel importe régulièrement des animaux reproducteurs, par défaut.**

Vers une Organisation de Producteurs	19
--------------------------------------	----



☛ Une Organisation de Producteurs permettra, en tant que coupole entre la production et l'aval, d'organiser et de structurer la commercialisation. Elle sera donc demain un appui majeur aux perspectives de marchés offertes à l'éleveur et dont il manque aujourd'hui.

2.3. Etat de la transformation 20

L'abattage 20

☛ L'abattage se fait majoritairement hors des sites wallons, sans un retour identifié systématique de ces flux. L'outil wallon souffre d'un coût d'abattage élevé et parfois d'un manque de qualité, e.a. à cause des faibles volumes abattus. Concernant la proximité, le frein actuel est davantage lié au transport animal qu'au manque de sites d'abattage. Une Organisation de Producteurs devra permettre une structuration du secteur, une éventuelle redirection des flux d'abattage ainsi que l'apport de solutions logistiques.

La découpe 23

☛ L'ovin doit entièrement être valorisé localement, mettant le secteur en position de faiblesse par rapport à l'import de morceaux nobles. L'avant de la carcasse pourrait être mieux valorisé à travers la transformation, les outils étant existants mais la transformation étant aujourd'hui limitée.

La conservation 24

☛ La viande ovine locale présente un atout de fraîcheur par rapport à l'offre importée. Les atouts de la production wallonne doivent être connus à travers des actions de promotion.

2.4. Etat de la commercialisation et de la consommation 26

La viande ovine importée 26

☛ La Belgique est le pays de l'UE le moins auto-suffisant en viande ovine (13 %), d'où l'importance de soutenir et favoriser la dynamique d'installation.

☛ Bien que gage de qualité, la production ovine locale n'est pas concurrentielle par rapport à celle importée en terme de coûts de production. Elle nécessite donc un soutien spécifique ainsi que la recherche de l'optimum économique au sein de chaque élevage, à travers des moyens en formation et en encadrement.

La viande ovine locale 28

☛ Le marché local est aujourd'hui peu structuré sous forme de filières, conduisant à des volumes de production non dirigés vers la distribution locale. Une Organisation de Producteurs appuiera cette structuration.

☛ La production locale doit être davantage et prioritairement distribuée au niveau de la boucherie artisanale. Les freins majeurs actuels à cette distribution sont l'approvisionnement ainsi que l'absence de marketing, ne permettant pas de diriger le consommateur vers l'offre locale. Une Organisation de Producteurs pourra travailler à lever ces deux freins, en parallèle avec le développement d'une politique de promotion ciblée.

Le belge et la viande ovine 29

☛ Le consommateur belge a aujourd'hui une perception tronquée du produit ovin. Des actions de promotion ciblées et le développement d'un marketing permettront de rapprocher la perception de la réalité.

2.5. Acteurs publics contribuant à l'organisation de la filière 30

☛ La production ovine est aujourd'hui entourée d'un budget de promotion très restreint, d'une quasi absence de recherche appliquée, d'un manque global d'expertise, d'un taux d'encadrement limité et d'une offre en formation professionnelle quasi inexistante. A ce jour, la contribution des acteurs publics au développement du secteur et à l'organisation de la filière est faible.

Promotion - APAQ-w	30
Recherche – Université de Namur, ULg et CRAW	31
Encadrement – Awé et Collège des Producteurs	31
Formation – Awé, ARSIA, Université de Namur et Collège des Producteurs	32
2.6. Initiatives inspirantes	33
2.7. Synthèse des flux de la filière	35
2.8. Chaînes de valeur	37
3. Analyse SWOT	37
4. CHANGEMENT ATTENDU A L'HORIZON 2030	39
« Tripler la proportion de produits ovins wallons (identifiés) disponibles sur le marché local (belge, wallon et bruxellois) et prioritairement disponible en boucherie indépendante - soit viser un taux d'auto-approvisionnement de 35 % en viande ovine et de 20 % en lait de brebis -, tout en garantissant un revenu rémunérateur et des conditions de travail (socialement) favorables à l'éleveur wallon ». Soit (indicateurs) : + 200 % éleveurs ovins professionnels – soit ≈ 30 nouveaux installés annuellement - (soit maintien de la dynamique d'installation observée entre 2010 et 2015) + 130 % taille moyenne du cheptel ovin professionnel – soit une taille moyenne de cheptel de 115 brebis - (soit dynamique de progression inférieure à celle observée entre 2010 et 2015) 55 % des ovins wallons abattus en Wallonie (contre 20 % en 2015), soit ≈ 80.000 ovins abattus annuellement en Wallonie 50 % de la production issue des troupeaux professionnels distribuée en boucheries indépendantes	
5. PLAN D'ACTION	42
5.1. Action 1 - Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière	43
5.2. Action 2 - Favoriser l'installation par la formation professionnelle, l'enseignement et la sensibilisation	44
5.3. Action 3 - Soutenir la production ovine à travers du premier et du second pilier de la Politique Agricole Commune et les autres évolutions réglementaires	45
5.4. Action 4 - Promouvoir la diversification ovine en complément aux grandes cultures et à l'élevage bovin	46
5.5. Action 5 - Assurer la disponibilité d'un encadrement technique des producteurs pour améliorer les performances technico-économiques	47
5.6. Action 6 - Assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière »	48
5.7. Action 7 - Soutenir la croissance de l'offre en l'organisant et en la liant à la demande au travers d'un groupement de Producteurs	49
5.8. Action 8 - Donner une reconnaissance officielle aux filières qui le demande (Local, Prix juste)	50
5.9. Action 9 - Faciliter le lien entre l'offre et la demande au travers de promotions ciblées	51
<u>5.10.</u> Budget du plan d'action	52
6. Annexe	53

0. PRÉAMBULE

Les secteurs ovins et caprins sont généralement considérés comme un seul et même secteur, que ce soit au niveau législatif, encadrement technique,... Pourtant, ces deux espèces de ruminants partagent peu de points communs, exceptions faite de leur taille ou de la production laitière dans le cadre de la filière ovine lait.

Ce Plan de Développement Stratégique ne porte donc que sur le secteur ovine, les caractéristiques et les problématiques des ovins et des caprins étant en majorité non communes.

1. POURQUOI DEVELOPPER LA FILIERE EN WALLONIE ?

Le mouton est loin d'être une tradition en Wallonie. Pourtant, la production tend à se développer depuis la dernière décennie. La Wallonie présente en effet le plus faible taux d'autoapprovisionnement européen en viande ovine, ce qui laisse entrevoir de sérieuses marges de développement qui séduisent les jeunes producteurs wallons (1/3 des éleveurs ovins ont moins de 40 ans).

Au niveau de l'Europe, en suite au Forum sur l'avenir du secteur européen de la viande ovine, une feuille de route pour la mise en œuvre de la politique de l'UE en matière de viande dans le secteur ovine a été adoptée par le Conseil agricole du 23 janvier 2017. Elle formule deux recommandations prioritaires : 1/ un fort soutien aux producteurs par le biais des paiements directs dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) et 2/ la reconnaissance du rôle clé de l'élevage ovine dans la protection de l'environnement, en envisageant un nouveau paiement environnemental.

Toujours au niveau de l'Europe, le Parlement a adopté ce 3 mai 2018 une Résolution sur la situation actuelle et les perspectives pour l'élevage ovine et caprin dans l'Union (2017/2117(INI)). Cette Résolution reprend différentes recommandations, en parallèle et en complément de celles rédigées par le Forum, entre autres en faveur du développement de l'élevage ovine sur le territoire européen. Ces recommandations portent sur la promotion et l'innovation, sur les bonnes pratiques, sur l'amélioration des marchés, sur le Brexit et les accords commerciaux dans ce cadre, sur les aspects sanitaires, sur les prédateurs, sur les abattoirs, sur la formation, ainsi qu'en faveur d'un meilleur soutien au secteur.

Au-delà de **la production de viande qui constitue la majorité de l'économie de la filière ovine wallonne**, l'existence d'une demande pour le lait de brebis ainsi que pour la gestion des espaces verts (réserves naturelles, écopâturage) est à souligner. Les axes de développement de la filière ovine viande proposées par le Plan Stratégique soutiennent également le développement de la filière ovine laitière, que ce soit indirectement ou directement puisque la filière ovine laitière découle d'une spéculation majoritairement mixte (production de viande et de lait).

La production ovine wallonne représente un potentiel d'agriculture écologiquement intensive en regard de :

- La complémentarité avec les productions de grandes cultures (valorisation de ressources fourragères inexploitées (cultures dérobées) et apports agronomiques (fertilisation, qualité du sol)) et bovine (valorisation des refus, réduction du parasitisme gastro-intestinal et production de davantage d'UGB à l'hectare). Ces complémentarités permettent d'accroître les performances économiques, environnementales et sociales des systèmes agricoles impliqués. Au niveau social, au-delà du développement de relations entre différentes catégories d'agriculteurs, pointons l'atout du travail saisonnier modulable permis par certains systèmes ovins.
- Son potentiel de réduction de l'usage de produits phytosanitaires ou de la mécanisation par la destruction animale (pâturage des cultures dérobées, écopâturage, entretien des réserves naturelles)

Enfin, à l'heure où la population agricole est en forte décroissance, la spéculation ovine offre un potentiel de connexion du « hors-cadre familial » au monde de l'élevage. Ainsi, nombre d'éleveurs sont professionnellement pluriactifs, un profil leur permettant d'apporter des compétences externes au secteur ovin ainsi qu'une certaine ouverture d'esprit sur la société non-agricole.

Malgré tous ces potentiels, il s'agit à l'heure actuelle d'une filière non structurée dont le marché répond principalement à la loi de l'œuf et de la poule : « trop peu d'agneaux donc trop peu d'organisation commerciale et trop peu d'organisation commerciale donc trop peu d'agneaux ». Et le maintien voire le renforcement du développement de la spéculation ovine nécessite d'être accompagné de perspectives de marché.

Il est également à noter que pour professionnaliser le secteur, il est important de bien distinguer les approches pour les 3 filières ovines qui ont chacune leurs spécificités propres : i) viande, ii) lait et iii) gestion des espaces. En effet, il n'est pas évident de répondre à la demande de la filière viande avec la viande produite par les filières lait et gestion des espaces. Egalement, le développement de la filière viande demande de ne pas considérer distinctement la production conventionnelle de la production biologique. Une quatrième filière émane de la production ovine : la filière laine ; toutefois, étant donné l'impact actuel et potentiel de l'économie de cette filière pour le secteur primaire, elle ne constitue pas un axe de développement pour le secteur ovin wallon.

L'engouement et les opportunités actuelles sont autant d'éléments qui doivent permettre de **transformer les contraintes actuelles en de nouvelles opportunités** pour les producteurs wallons dans le cadre d'une activité qui peut être rémunératrice pour l'ensemble des acteurs de la filière. Le présent plan propose donc une vision globale de développement du secteur afin de canaliser les initiatives privées et les soutiens publics vers les priorités de la filière, notamment en regard d'un accès durable au marché.

2. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE

2.1. Chiffres clefs

En préambule, il est important de préciser qu'il y a peu de données disponibles pour la filière ovine à l'échelle de la Wallonie (données Sanitel, données d'abattage). A l'échelle de la Belgique, quelques données relatives au marché extérieur et à la consommation intérieure sont également disponibles. Les acteurs de la commercialisation ne publient pas de statistiques officielles sur la filière. Nombre des chiffres présentés dans ce document sont donc à considérer comme des estimations.

- Nombre de producteurs en Wallonie (2015) : **459** producteurs professionnels (5489 hobbyistes)
- Taille moyenne du cheptel ovin professionnel (2015) : 90 brebis (de 30 à 1010 femelles)
- Travail d'astreinte en élevage ovin viande :
 - 5,9 h/ brebis/ an pour un cheptel de moins de 350 brebis
 - 3,4 h/ brebis/ an pour un cheptel de plus de 550 brebis
- Taille de cheptel estimée comme nécessaire pour dégager un revenu disponible de 15.000 €¹ (produits soustraits des charges opérationnelles et des charges de structure) en spéculation ovine viandeuse – production d'agneaux de bergerie en système dessaisonné : 665 femelles d'élevage.
- Sur base d'une astreinte travail évaluée entre 4 à 6 heures/ brebis/ an pour ce type de production, 665 brebis correspondent à 7h30 à 11h de travail/ jour
- Races courantes en Wallonie : Ardennais Roux, Ile-de-France, Romane, Mouton Vendéen, Texel français, Suffolk, Mouton Charollais, Lacaune, ... Le mouton « à viande » est souvent issu d'un croisement entre races. Le mouton laitier est majoritairement de race Lacaune. Le mouton en charge de la gestion des espaces verts est le plus souvent de race Ardennais Roux. L'Awé comprend 14 Commissions Raciales, dont certaines races n'étant détenues qu'à titre d'hobby et d'autres races courantes de production ne faisant pas l'objet d'une Commission Raciales (comme la Romane).
- Capacité de production annuelle d'une brebis : $\approx$ 24 kg de carcasse d'agneaux (renouvellement du cheptel déduit), $\approx$ 2,2 kg de laine et $\approx$ 250 litres de lait
- 1 agneau $\approx$ 16 kg de viande pour $\approx$ 43 kg de poids vif
- Taux **d'auto-provisionnement** 2016 de la Belgique en viande ovine : **13 %** (source : VLAM), pour un taux d'auto-provisionnement européen de 85 %.
- Taux d'auto-provisionnement en lait de brebis pour la Wallonie : estimé inférieur à 10 %
- La consommation moyenne en viande ovine en Belgique (2016) : estimée à **1,1 kg carcasse/an/personne**. Cette consommation est en nette régression : moins 42 % en 10 ans.
- La dépense moyenne en viande ovine en Belgique (2016) : 12 €/an/personne

¹ Simulation SoCoPro 2017 sur base d'une production étalée avec la race Ile-de-France en conventionnel, 100 % d'autonomie fourragère, 0 % d'autonomie en aliments concentrés et paille, aides incluses, y compris le paiement jeune agriculteur

- **Prix de revient** estimé au niveau de la production wallonne en agriculture conventionnelle ²: **entre 6,6 et 10,7 €/ kg** carcasse agneau (rémunération de l'éleveur incluse) ; alors que l'offre importée majoritaire propose de l'agneau rendu dès ≈ 4 €/ kg (en fonction de la saison...)
- Pas de prix de marché pour la viande ovine en Wallonie. Le prix moyen payé à l'éleveur se situe entre **5 euros à 6 euros** par kilo de carcasse, hors agriculture biologique. En agriculture biologique, le prix moyen se situe entre 6,5 et 7,5 euros par kilo de carcasse.
- Estimation de la production d'agneaux en Wallonie (cheptels ≥ 30 femelles d'élevage), sur base d'une productivité numérique de 1,47, d'un taux de réforme de 15 %, d'un poids moyen de carcasse de 21 kg pour un agneau et de 26 kg pour un ovine de réforme : 1023 T carcasse agneau et 160 T carcasse réforme
- **22 %** des ovins wallons sont abattus en Wallonie³, soit 14562 ovins abattus en 2016.

2.2. Etat de la Production

57 % du cheptel wallon ont une vocation de production agricole professionnelle. La majorité du cheptel ovine wallon est en effet détenu par les 8 % d'éleveurs professionnels (ayant un cheptel de 30 brebis et plus) soit, en 2015, quelques **459 éleveurs qui détiennent** au total **40.900 brebis**. Il est à noter que tout de même un peu moins de la moitié des effectifs ovins wallons sont dédiés à l'élevage à titre de hobby.

Nombre d'élevages d'ovins en Wallonie en 2015 et leur évolution depuis 2010				
taille exploitation (en nbre brebis)		nombre élevages	dont bio	évolution 2010_2015
1 - 29	amateurs	5030	1%	97%
30 - 49	pro en activité	198	11%	129%
50 - 99	complémentaire	153	14%	159%
100 - 199	ou diversification	72	29%	153%
	pro en activité complément. et principal			
200 et plus		36	53%	164%
total		5489	3%	99%
total pro		459	18%	144%

Figure 1 – Nombre d'élevage en Wallonie et évolution

par 1,6 sur la même période. C'est au niveau des élevages de 200 brebis et plus que l'évolution est la plus marquée : 1,6 fois plus d'éleveurs qu'en 2010. Dans l'absolu, les nombres restent faibles : seuls 36 éleveurs wallons détenaient 200 brebis et plus en 2015.

L'élevage ovine professionnel est **en expansion : en 5 ans, le nombre d'éleveurs a été multiplié par 1,4**, passant de 320 en 2010 à 459 éleveurs en 2015. Le nombre de brebis a été multiplié

Cheptel de brebis (femelles de plus de 6 mois) en Wallonie en 2015 et son évolution depuis 2010			
taille exploitation (en nbre brebis)		effectifs brebis	évolution 2010_2015
1 - 29	amateurs	31005	98%
30 - 49	pro en activité	7434	127%
50 - 99	complémentaire	10548	161%
100 - 199	ou diversification	9798	160%
	pro en activité complément. et principal		
200 et plus		13131	185%
total		71916	125%
total pro		40911	160%

Figure 2 – Cheptel ovine en Wallonie et évolution

² Simulations SoCoPro – Awé 2016

³ Estimation sur base des effectifs de brebis des cheptels de plus de 10 brebis

Sur le plan de la répartition géographique, c'est la province de Luxembourg qui compte le plus grand nombre de brebis en Wallonie, avec 32 % des brebis des cheptels professionnels présentes sur ce territoire. En termes d'effectifs d'ovins, le Luxembourg est suivi par la province de Liège (avec 25 % des brebis des cheptels professionnels) puis par la province de Namur (avec 21 % des brebis des cheptels professionnels). La province du Brabant wallon ne détient que 4 % des brebis des cheptels professionnels.

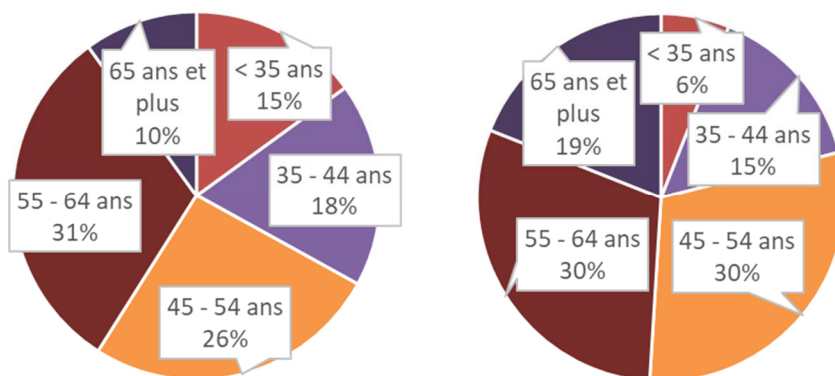


Figure 3 – Pyramide des âges des éleveurs ovins (gauche) vis-à-vis de l'agriculteur moyen (droite) en 2018

18 % des élevages professionnels et 24 % des élevages de plus de 50 brebis sont en agriculture biologique. 30 % des femelles d'élevage sont issues d'exploitations bios.

Le secteur ovin wallon présente une pyramide des âges plus favorable que celle de l'agriculture wallonne : **1/3 des éleveurs ovins professionnels ont moins de 45 ans** contre 1/5 des agriculteurs wallons, et 49 % des agriculteurs wallons ont 55 ans et plus contre 41 % des éleveurs ovins.

Il est à noter que le seuil de 30 brebis pour un troupeau professionnel est en accord avec l'accès à la prime couplée ovine dans le cadre de la Politique Agricole Commune actuelle. Toutefois, la marge brute permise par un atelier ovin viande sera considérée comme limitée en-deçà de 100 brebis. **Seule une centaine d'éleveurs ont donc une activité professionnelle ovine** complémentaire ou principale **conséquence**.

👉 **Une production agricole en pleine évolution (+ 160 % brebis en 5 ans), aux éleveurs particulièrement jeunes et souvent pluriactifs, généralement conduite à titre d'activité complémentaire. Très peu de wallons vivent du mouton. Cette dynamique d'installation doit être poursuivie et soutenue à travers la formation professionnelle, l'enseignement et la sensibilisation globale à l'ovin, ainsi qu'à travers la connaissance des atouts de l'ovin en tant que spéculation agricole écologiquement intensive (connaissance technico-économique, potentiel en diversification, etc.).**

La diversité de la production viandeuse

L'offre en viande est largement hétérogène, à l'image de la diversité des productions ovines wallonnes.

La **première source d'hétérogénéité** provient de la **coexistence de 3 spéculations** ovines bien distinctes (production de viande, production de lait et gestion des espaces verts), chacune de ces spéculations conduisant à la production d'un produit viande aux caractéristiques bouchères

largement distinctes. Entre autres, un élevage axé sur la gestion des réserves naturelles générera un produit viande caractérisé par une faible conformation bouchère.

La seconde source d'hétérogénéité, au sein de la filière viande, provient de la **coexistence de deux modes de production distincts**, à savoir l'agneau de bergerie et l'agneau d'herbage. Alors que l'agneau de bergerie sera abattu aux alentours de 3 mois (entre 70 et 140 jours d'âge) à un poids vif de 35 à 38 kg, l'agneau d'herbage sera abattu aux alentours de 6 à 8 mois d'âge à un poids vif de 42 à 45 kg. L'agneau d'herbage fournira donc une carcasse plus grande ainsi qu'une viande nettement plus rouge, caractérisée également par une plus grande variabilité entre carcasses. Etant donné que le boucher marque généralement une préférence pour les carcasses légères et homogènes, le boucher marque souvent une préférence pour l'agneau produit en bergerie.

Enfin, à ces deux premières sources d'hétérogénéités viennent s'ajouter les hétérogénéités issues de la multitude de races couramment rencontrées, des différents modes d'élevage pratiqués ou encore du **manque de technicité de l'éleveur wallon** impliquant une hétérogénéité dans la finition de l'animal présenté à l'abattoir.

Cette diversité constitue à ce stade **un des freins important** vis-à-vis de la demande des maillons aval du secteur viande puisqu'il en résulte une offre particulièrement hétérogène et souvent peu en adéquation avec la demande de la transformation et de la distribution. Les bouchers estiment que l'agneau produit localement peut manquer de qualité, celle-ci se mesurant entre autres par une offre trop hétérogène et un manque de conformation (*Figure 16*). Pour la grande distribution, l'homogénéité est une condition indispensable étant donné que le consommateur ne réfléchit plus en termes de prix au kilo mais bien en termes de prix à la pièce. Qui plus est, les secteurs de la transformation et de la distribution sont confrontés à une large offre importée proposant des produits davantage standardisés et homogènes avec lesquels ils préfèrent travailler.

Jusqu'à ce jour, ce frein de l'hétérogénéité a été et est renforcé par **une image non construite de l'agneau local et qui s'est imposée comme celle d'un produit unique**, faisant fi des différents modes de production et surtout des différentes spéculations (viande / lait / gestion des espaces verts). En pratique, il peut en résulter une déception des maillons aval confrontés invariablement à des produits issus de la spéculation viande et des produits issus de la spéculation « gestion des espaces verts », sous la même « étiquette ».

Enfin, cette hétérogénéité observée est aussi une conséquence du manque de professionnalisme du secteur. Des expériences étrangères montrent qu'**une professionnalisation du secteur ovin implique un gain en homogénéité**.

La saisonnalité

Dans le même ordre d'idées, le calendrier de l'offre en viande est également une contrainte au développement du secteur puisque, sur base de la biologie des naissances, l'offre est saisonnière et doit faire face à la concurrence d'importations constantes sur l'année. La viande d'agneau de bergerie est traditionnellement produite de mars à mai alors que la viande d'agneau d'herbage est produite d'août à novembre. Nous estimons que près de **¾ de la production concerne de la viande d'agneau d'herbage**.

L'utilisation de certaines races qui dessaisonnent naturellement ou de certaines techniques d'élevage (dessaisonnement lumineux ou hormonal) permettent de produire de la viande d'agneau toute l'année, sans aucune saisonnalité. Mais la production de viande d'agneau à contre-saison

reste faible, et concerne presque exclusivement de l'agneau produit en bergerie. Pourtant, les expériences françaises montrent que la finition des agneaux hors bergerie est réalisable une large partie de l'année, par exemple à travers la finition sur cultures dérobées, une technique inexistante chez nous malgré son potentiel. Il y a donc un **besoin d'encadrement technique** à ce niveau.

La demande en viande d'agneau est maximale aux alentours de la période pascalle ainsi que lors des fêtes de fin d'année. Elle est soutenue au début de l'été (juin – juillet voire août) et moindre le reste de l'année, notamment en automne. Le **calendrier de l'offre** évolue donc **en contradiction avec le calendrier de la demande**, la demande étant très faible lors du pic de l'offre et l'offre étant particulièrement faible lors de deux périodes importantes de consommations que sont la fin de l'année et le début de l'été.

Par ailleurs, le consommateur belge connaît peu la production ovine locale de même que l'origine de la viande consommée. Avec seulement 2 consommateurs sur 10 qui pensent que l'agneau belge est disponible en automne et un tiers des consommateurs qui pensent qu'il est disponible toute l'année⁴, les *a priori* du consommateur belge vont à l'opposé de la réalité.

Notons que, bien qu'étant initialement un frein, **la saisonnalité peut être une carte à jouer pour la filière ovine wallonne**. En effet, la distinction qualitative entre l'offre importée et l'offre locale est également saisonnière. Lors de la période pascalle, la viande d'agneau wallonne – alors exclusivement issue de jeunes agneaux de bergerie – est globalement qualitativement supérieure à l'offre importée souvent constituée d'agneaux d'herbage (Nouvelle-Zélande) voire d'agneaux d'herbage âgés (les « hoggets⁵ » en provenance d'Irlande et du Royaume-Uni).

 **Une offre en viande multiple, saisonnière et hétérogène, couplée à une image non construite, conduisant à une faible adéquation entre l'offre locale et la demande, alors même que l'offre importée répond à la demande. La rencontre entre l'offre et la demande sera améliorée à travers les activités d'une Organisation de Producteurs, l'encadrement technique,...**

Le prix

Aucun prix de marché de référence n'est disponible pour la viande ovine produite en Wallonie. En l'absence d'un tel prix de marché, le prix moyen observé payé à l'éleveur se situe **entre 5 euros à 6,5 euros par kilo de carcasse**, hors agriculture biologique. En agriculture biologique, le prix à la production moyen se situe entre 6,5 et 7,5 euros par kilo de carcasse. Ce prix doit s'entendre en regard du prix du marché de l'importé, la part de l'offre importée étant majoritaire. Cette offre importée propose de l'agneau rendu dès ≈ 4 €/kg (en fonction de la saison, ...). Les prix rendus moyens observés sur le marché français en 2016 sont : 5,1 €/kg carcasse pour l'agneau UK, 5,6 €/kg carcasse pour l'agneau irlandais et 5,8 €/kg carcasse pour l'agneau néo-zélandais. Le prix rendu s'entend pour une carcasse d'agneau abattue et transport inclus, contrairement au prix à la production. Notons qu'au niveau européen, le prix moyen de l'importé a augmenté de 18 % entre

⁴ Enquête CRIOC, septembre 2012

⁵ Par définition, le hogget est un animal abattu entre l'âge de 12 et 18 mois, le terme « viande d'agneau » étant réservé à un animal âgé de moins de 12 mois. Plus l'animal est âgé, plus la couleur, le goût et l'odeur de la viande sont prononcés.

2016 et 2017, s'établissant à 6,4 € /kg carcasse en 2017. Le **prix à la production en France est supérieur** au nôtre, avec une moyenne de 6,2 €/ kg carcasse en 2016.

L'expression du prix à la production sera fonction du canal d'écoulement. Les principaux canaux qui s'offrent à l'éleveur sont :

- La vente sur pied à un **marchand de bestiaux**. Le prix s'exprimera en €/ kg poids vif. Il est à noter que peu de marchands de bestiaux wallons sont spécialisés en ovins et que la mixité bovins-ovins n'est pas pratiquée par le métier. Il en résulte pour l'éleveur un **manque de concurrence** et donc de faibles marges de négociation. Les prix moyens relevés en 2016 se situaient entre 2,5 et 3,3€/ kg poids vif. Très majoritairement, ces agneaux ne seront pas abattus dans un abattoir wallon ;
- La vente de carcasses à des **filières locales de faibles capacités**. Les prix observés se situent entre 5,5 et 6,75 €/ kg carcasse. En général, l'éleveur doit alors prendre en charge le transport de ses animaux jusqu'à l'abattoir ;
- La vente sur pied aux **particuliers**, entre autres à la communauté musulmane. Suite à l'évolution de la législation en matière d'abattage rituel, ce marché est en forte régression (voir chapitre relatif) ;
- La vente **à l'élevage**, permettant d'améliorer les produits de l'atelier quand elle est possible.
- Le **B2C** prend la forme de colis de viande ou boucherie à la ferme. Le colis de viande est régulièrement vendu à un prix avoisinant les 14 à 16 €/kg (soit environ 11 à 12 €/ kg carcasse). Précisons que le **colis de viande** est vu *a priori* par certains comme un potentiel d'augmentation de la marge brute de l'atelier. Pourtant, en fonction des situations individuelles, il peut n'être **qu'un facteur de majoration des produits de l'atelier et non de sa marge brute**. En effet, par rapport au prix usuel du marché, l'éleveur devra prendre en charge les frais d'abattage (1 à 2 €/ kg carcasse), de découpe et d'emballage (2 à 2,5 €/ kg carcasse), et de maintien de la chaîne du froid, sans compter les frais de transport et la charge de travail complémentaires non négligeables liée à ce canal d'écoulement. Au-delà de ces considérations économiques, le colis de viande est une **voie de valorisation intéressante pour un atelier ovin**, toutefois non généralisable.

Le **prix de revient** du produit principal de l'atelier – soit la viande d'agneau - mesure le prix de vente nécessaire pour rémunérer la main-d'œuvre et les capitaux propres de l'atelier à un

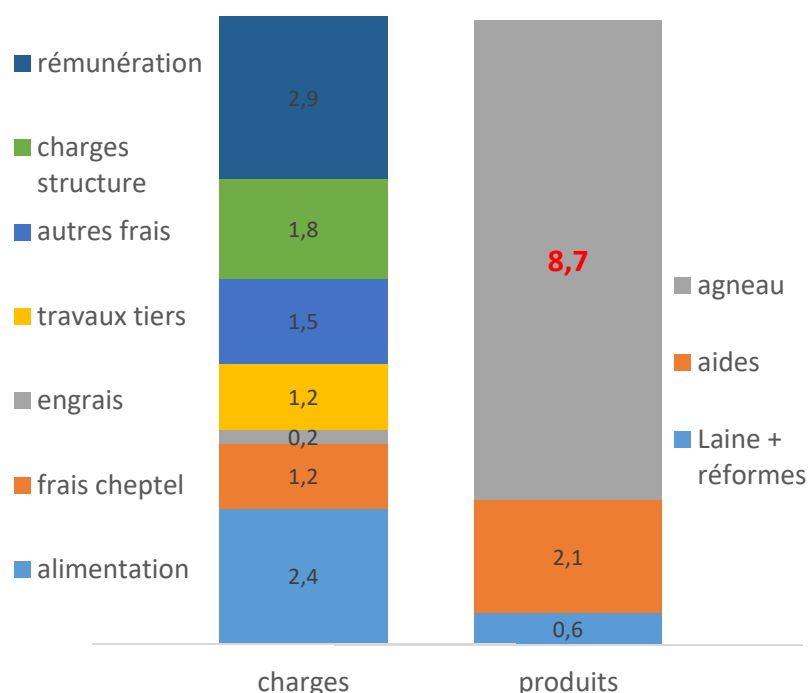


Figure 5. Evaluation théorique du prix de revient (8,7 €/kg carcasse) et du coût de production (11,4 €/kg carcasse) d'un atelier ovin viande en Wallonie, hypothèse de 400 brebis Ile-de-France conduites en production étalée sur l'année.

niveau déterminé, compte tenu du montant déjà couvert par ailleurs par les aides et les produits joints.; il est donc le **prix minimum de vente à atteindre**. Pour la production de viande, le prix de revient moyen pour un producteur est théoriquement estimé entre **6,6 et 10,7 €/kg carcasse agneau**, primes incluses et en tenant compte de la rémunération horaire de l'éleveur (selon la commission paritaire n°144, 18,21 €/h)⁶ (Figure 5). Exprimé en termes de **coût de production**, la production d'un kilo de carcasse d'agneau à vendre en Wallonie coûte en **entre 9,7 € et 13,7 €**. **Aucune donnée technico-économique récente** ne permet d'évaluer concrètement le prix de revient ou le coût de production de l'élevage ovin en Wallonie. Les données françaises⁷ fixent ce coût de production pour l'année 2016 à 10,8 €/kg carcasse vendu pour la production d'agneaux de bergerie et à 14,4 €/kg carcasse vendu pour la production d'agneaux d'herbage. Il est à noter que le coût de production de l'agneau local est largement supérieur au coût de production de l'agneau importé : en 2015, le coût de production moyen de l'agneau néo-zélandais était de 3,6 €/kg carcasse.

En théorie, le **coût de production de l'agneau de bergerie** est **plus élevé** que celui de l'agneau d'herbage, alors que la demande de l'aval est en nette faveur pour l'agneau de bergerie.

Ce **prix de revient** reste un **frein** important au développement du secteur puisqu'il est **inférieur au prix à la production observé** (entre 5 euros à 6,5 euros par kilo de carcasse en conventionnel). Sur base des dernières données technico-économiques recensées en Wallonie (année 2006⁸), interpolées à l'année 2010, la FICOW⁹ avait montré une différence de marge brute de 312 € / ha ou 25 € / brebis entre l'élevage ovin allaitant et bovin allaitant, aides couplées exclues. Qui plus est, alors que le prix de revient a augmenté au cours de la dernière décennie (voir IPAMPA ovins viande¹⁰), **le prix à la production a peu à pas évolué** sur la même période (moyenne du prix offert par Ovidis en 2006 : 5,15 €/kg carcasse en conventionnel).



Figure 6. Les 3 piliers de la rentabilité de l'élevage ovin viande

⁶ Simulations théoriques de rentabilité, 2016, Awé et SocoPro

⁷ Données françaises collectées via le dispositif INOSYS, présenté au chapitre 2.6. « Initiatives inspirantes »

⁸ Delmotte C., Vandiest P., Winance E., Decruyenaere V. 2006. L'élevage Ovin Viande en Wallonie, Analyse technico-économique de la campagne 2006. 76 p.

⁹ FICOW ou Fédération Interprofessionnelle Caprine et Ovine Wallonne asbl reconnue comme Conseil de filière jusqu'en 2014.

¹⁰ IPAMPA = indices de prix d'achat des moyens de production agricoles, publiés par l'Institut de l'Élevage :

<http://idele.fr/services/outils/ipampa.html>

Si le prix à la production est un élément essentiel à la rentabilité de l'atelier ovin, il n'est pas le seul facteur. En effet, cette **rentabilité** peut être assimilée à un trépied, 3 **piliers** lui étant essentiel (*Figure 6*):

- Le prix à la production, à améliorer dans le cas de la production ovine wallonne ;
- Un soutien financier spécifique, comme par exemple à travers la prime couplée à la brebis ;
- Une technicité élevée de l'éleveur ovin. A ce niveau, les scientifiques français¹¹ ont montré que, après les primes, le premier déterminant du revenu de l'éleveur d'ovins est la **productivité numérique** de son troupeau. Selon nos estimations, pour le cas d'une production d'agneaux d'herbe à partir d'une troupe de 150 brebis, une amélioration de 0,1 de prolificité – hypothèse facilement réalisable - équivaut à une réduction du coût de production de 0.45 €/kg carcasse. Des différences conséquentes en termes de revenu de l'éleveur peuvent donc être liées à des différences de performances technico-économiques et les **marges de progression** à ce niveau sont jugées **conséquentes**.

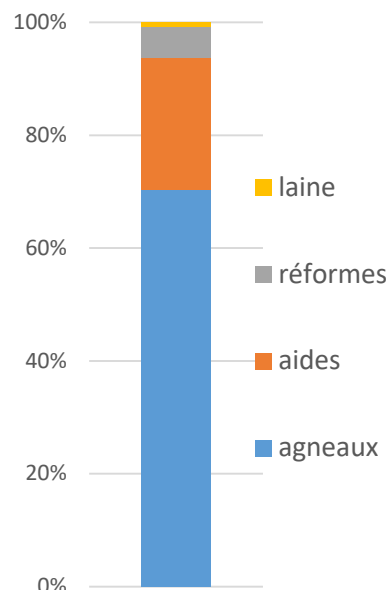


Figure 7. Répartition des produits d'un atelier ovin viande en Wallonie (moyenne de 3 exploitations pour l'année 2016, analyse réalisée par l'Awé)

La valorisation de la viande est le premier élément du revenu de l'éleveur. Sur base des analyses technico-économiques réalisées en 2016 dans le cadre du congrès FNO, la ventilation des produits d'un atelier ovin viande est la suivante (*Figure 7*):

- **70,4 % du revenu apporté par la valorisation des agneaux**
- 23,4 % provenant des aides (y inclus la prime couplée ovine)
- 5,1 % provenant de la valorisation des animaux de réforme
- 1,1 % provenant de la laine

👉 **Le prix à la production est inférieur au prix de revient, tout canal d'écoulement confondu. Le colis de viande ne conduit pas nécessairement à un prix à la production plus élevé. Au-delà du prix à la production, le revenu de l'éleveur est fortement influencé par son niveau de technicité. Le revenu de l'éleveur pourra donc être favorisé à travers un soutien spécifique, e.a. via la PAC, la formation professionnelle et l'encadrement, ainsi qu'à travers les activités d'une Organisation de Producteurs. Par ailleurs, un encadrement technico-économique optimal demande une meilleure connaissance des données technico-économiques à l'échelon régional.**

¹¹ Bellet V., Philibert A. 2015. *Déterminants du revenu en élevage ovin viande : priorités selon les systèmes*. Renc. Rech. Ruminants, 22.

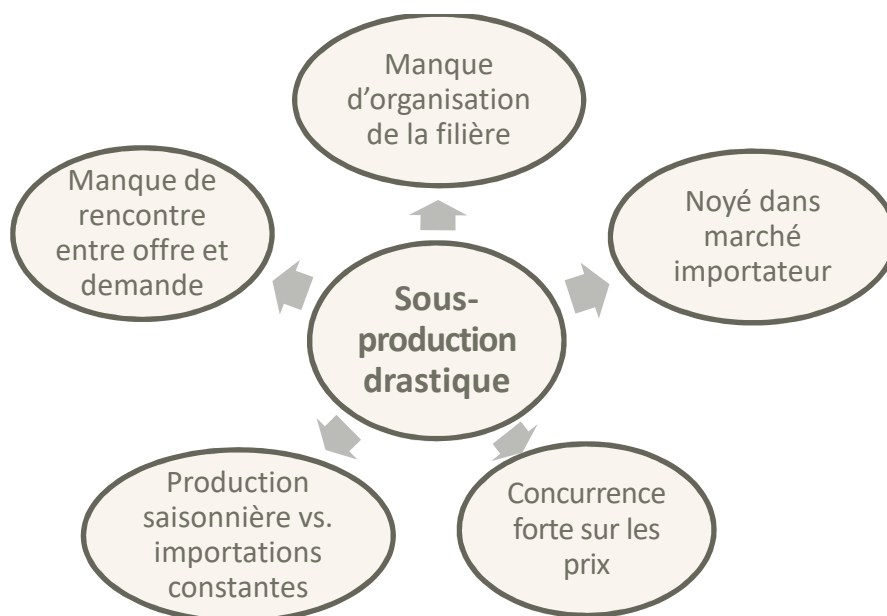


Figure 8 – Les 5 raisons majeures de la difficile et faible valorisation des produits ovins wallons, malgré un taux d'auto-apvisionnement largement déficitaire.

Le bio

Avec **30 % du cheptel ovin wallon** repris sous agriculture biologique, la part de production biologique au sein du secteur ovin wallon est élevée.

La production ovine en **agriculture biologique** présente la particularité de **nombreuses convergences techniques avec la production conventionnelle**, pour une spéculation donnée (viande / lait / gestion des espaces verts) et pour un mode de production donné (agneau de bergerie / agneau d'herbage). Les éleveurs bios et conventionnels se retrouvent d'ailleurs d'eux-mêmes au sein d'un même CETA.

La spéculation ovine « gestion des espaces verts » est presque entièrement de l'apanage de la production biologique, avec un minimum de 40 % du cheptel ovin bio concerné par cette spéculation (estimation non référencée, à minima).

La demande des structures de commercialisation locales en place (PQA, Coprosain, Ovidis) est très forte pour l'agneau bio et présente un fort potentiel de développement (avec un prix présentant un différentiel avec le prix du conventionnel, à savoir environ 7,5 €/ kg carcasse). Ces structures offrent également un marché très rémunérateur pour la valorisation des femelles de réforme (merguez).

Mais les exigences qualitatives de la demande sont aujourd'hui peu compatibles avec la qualité de l'offre, avec pour conséquence que la **rencontre entre l'offre et la demande n'est pas effective**. Cette non-rencontre s'explique en partie par la part importante d'agneaux bios issus des réserves naturelles mais pas uniquement (production très saisonnière, races manquant de conformation bouchère, choix non optimal des races, etc.). Ces causes peuvent potentiellement partiellement être levées par un encadrement technique et la mise en place d'une Organisation de Producteurs.

La filière bio pourra ainsi difficilement se développer sans une évolution de l'offre. Le besoin pour le secteur porte donc avant tout sur une **évolution technique des éleveurs, avant une évolution du potentiel de production**.

La valorisation des **agneaux issus de réserves naturelles** restera problématique face à la demande de l'aval ; pourtant, ce mode de production peut présenter une image attractive pour une tranche de consommateurs. Certains de ces éleveurs se sont tournés vers la valorisation sous forme de colis de viande, celui-ci étant effectivement une solution permettant de passer outre la demande de l'aval. Tout comme pour les autres spéculations ovines, la valorisation des agneaux issus de réserves naturelles peut donc être facilitée par un appui à la valorisation sous forme de **colis de viande**. Elle pourrait également être facilitée par la mise en place d'une image spécifique ; citons ici la réflexion et mobilisation préparatoires menées il y a peu par la Commission raciale « Ardennais Roux » en vue d'une démarche de qualité différenciée spécifique à la race (de type IGP), mobilisation actuellement « entre parenthèses ». Il est enfin à noter que le frein de la valorisation des agneaux peu conformés peut être partiellement levé en ne valorisant pas les carcasses entières mais bien des produits transformés (en lien probable avec un prix de production inférieur), ce qui ne correspond pas au fonctionnement actuel du secteur.

Sur le plan filière, les éleveurs ont récemment exprimé leur souhait de ne pas scinder la structuration et l'organisation commerciale du secteur entre une Organisation de Producteurs bios et une Organisation de Producteurs conventionnels (enquête 2017), au profit d'une **image globale de l'agneau localement produit**.

Enfin, la production d'ovins bio en Wallonie pourrait être impactée fortement par une évolution de l'interprétation de la réglementation Bio européenne différente de celle faite dans les autres Etats Membres, notamment en regard de l'obligation de sortie au pâturage des agneaux. Ce point est d'autant plus préoccupant lorsqu'on prend en compte les difficultés actuelles en matière de rencontre qualitative de l'offre et de la demande (difficultés qui conduisent déjà à un approvisionnement majoritairement non local).

👉 **Un bio « de qualité bouchère » avant plus de bio. Cet objectif demande entre autres une évolution technique des éleveurs à travers une Organisation de Producteur et de l'encadrement. Au vu des convergences techniques et de la similitude de la problématique avec la production conventionnelle, la réponse aux besoins peut être conjointe.**

Les productions et spéculations autres que la viande

- **La gestion des espaces verts**

Les données disponibles ne permettent pas de faire la distinction entre un élevage orienté vers la production viandeuse et un élevage davantage tourné vers la gestion des espaces verts via des contrats d'entretien (réserves naturelles...). Rappelons également que, majoritairement, les élevages se consacrant à la gestion des espaces verts **produisent également de la viande, même si cette dernière répond généralement peu à la demande de la distribution hors vente directe en termes de qualités bouchères**. L'éco-pâturage pourrait plus facilement allier gestion des espaces verts et production de viande mais l'orientation prise est souvent opposée.

L'**éco-pâturage** a un potentiel de développement prometteur dans les années à venir et concerne majoritairement l'espèce ovine. A ce jour, les éleveurs professionnels semblent peu familiarisés à ce marché potentiel, et, inversement, les acteurs demandeurs semblent peu conscients à la possibilité de concilier éco-pâturage et élevage ovin professionnel.

Actuellement, cette gestion des espaces verts concerne essentiellement la **gestion des réserves naturelles**. Les estimations du secteur portent à un minimum de 5000 le nombre d'ovins impliqués dans la gestion des espaces verts, soit un minimum de 10 % du cheptel ovin wallon. Les exploitations impliquées sont le plus souvent bios. La gestion des réserves naturelles est essentiellement effectuée par des races autochtones telles que l'Ardennais Roux, l'Ardennais Tacheté ou le Mergelland qui sont particulièrement adaptées à ce type de milieu naturel. Des races non autochtones telles que la Charmoise semblent toutefois être en essor.

Il est à noter que la ventilation des produits de l'atelier ovin orienté vers la gestion des espaces verts est très différente de celle observée pour un atelier ovin orienté vers la production viandeuse. Quand, pour un élevage ovin viande, on peut grossièrement considérer que 70 % des produits proviennent de la valorisation des agneaux et 25 % des aides, pour un élevage ovin « gestion des espaces verts », on observera une tendance inverse : 70 à 75 % des produits sont issus des aides et 20 % de la valorisation des agneaux¹².

 **La gestion des espaces par l'ovin est une spéculation bien présente en Wallonie. Toutefois, cette spéculation est différente de la spéculation ovine viande et le produit viande qui en est issu répond peu aux exigences qualitatives de la demande. Le développement de l'offre ovine doit avant tout passer par la spéculation ovine viande et non par la gestion des espaces verts.**

- **Le lait de brebis**

Selon nos estimations, la Wallonie compte 19 éleveurs ovins laitiers professionnels (cheptel ≥ 30 brebis) détenant au total près de 2000 brebis. Selon ces chiffres, le taux d'autoapprovisionnement en lait de brebis est estimé bien inférieur à 10 %¹³. Tout comme la spéculation ovine viandeuse, cette spéculation est en augmentation, avec un volume de lait produit estimé à ≈ 0,5 millions de litres en 2015 et qui a été multiplié par 2,6 depuis 2010. Au vu de ces données, la spéculation ovine laitière présente un fort potentiel de développement.

En l'absence de laiterie qui collecte le lait, la spéculation ovine laitière est intimement liée à la transformation fromagère fermière et à la vente directe. Quelques éleveurs écoulent également leur lait chez des artisans fromagers (Fromagerie du Samson, Gros Chêne...). Le prix du lait de brebis wallon est donc fixé entre deux acteurs de proximité ; généralement, il est de l'ordre de 1 € /litre en conventionnel et 1,25 € /litre en bio, le lait d'hiver pouvant s'écouler plus cher.

Il est à noter que l'élevage ovin laitier en Wallonie est un **élevage mixte alliant la production de lait et de viande**. Toutefois, les qualités bouchères des agneaux laitiers correspondent peu aux attentes du secteur de la transformation et de la distribution. Souvent, les éleveurs pallient partiellement à ce manque de conformation bouchère en travaillant avec des béliers viandeux. La production d'agneau de lait n'est pas courante en Wallonie ; les agneaux produits sont très majoritairement des agneaux de bergerie

¹² Awé, données technico-économiques 2016, congrès FNO 2017.

¹³ Les données disponibles relatives à la consommation fromagère ne distinguent pas l'espèce productrice.

Bien que mixte, l'élevage ovin laitier wallon génère des revenus provenant majoritairement du lait. Dans le cas de l'analyse technico-économique réalisée en 2016 par l'Awé chez un éleveur laitier non fromager, 49 % des produits de l'atelier ovin provenaient du lait contre 26 % des agneaux (le restant étant apporté par les aides (20 %) et les réformes et la laine (5 %)).

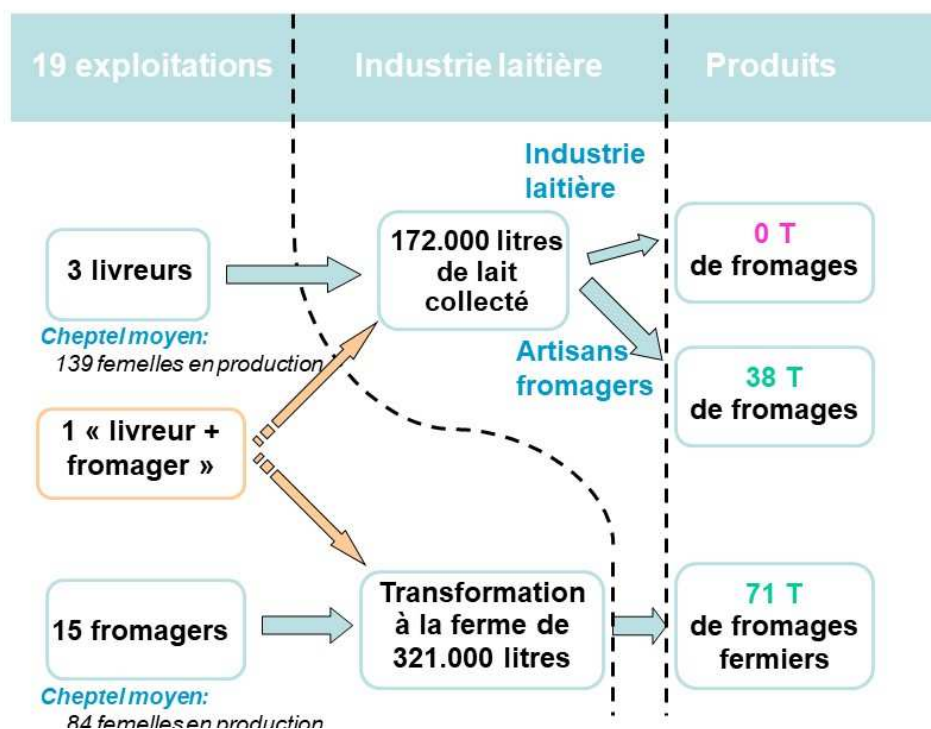


Figure 9 – Représentation du secteur ovin laitier wallon.

Sources: Sanitel 2015; estimations SoCoPro

2 races laitières sont élevées en Wallonie :

- Lacaune : race laitière majoritairement présente en Région wallonne, produisant en moyenne 290 litres de lait par an.
- Le Mouton laitier belge : race locale menacée produisant en moyenne 220 litres de lait par an

Tout comme pour la viande, la production laitière ovine est saisonnière (avec certaines techniques d'élevage permettant de faire fi de cette saisonnalité) : les produits laitiers ovins sont traditionnellement disponibles de mars à novembre.

👉 Le taux d'auto-approvisionnement en lait de brebis est très faible. Un développement de la spéculation doit, à ce stade, s'appuyer sur les actions visant à développer la spéculation ovin viande.

• La laine

Aujourd'hui, l'importance du poste « laine » dans la ventilation des produits de l'atelier ovin (Figure 7) explique que la laine n'est pas considérée comme une production en tant que telle mais bien comme un coproduit de l'élevage ovin. Ainsi, aucun éleveur professionnel n'élève des ovins prioritairement pour leur laine et, en Wallonie, tous les éleveurs produisent de la laine.

Le coût de production de la laine, résumé à celui du chantier de tonte, est estimé à 3,35 € /kg de laine en suint (une évaluation plus globale porte le prix de revient de la laine à 5,14 € / kg de laine en suint). Ce coût de production est donc largement supérieur au prix du marché wallon (0,60 à 0,80 € du kilo de laine en suint en 2017). Bien qu'une grosse majorité de la laine wallonne soit encore exportée à ce jour, des démarches de revalorisation de la laine locale tentent d'améliorer ce prix, entre autres à travers la Filière Laine asbl. Ainsi, à petite échelle, le label be-wool de la Filière Laine asbl impose un prix d'achat à l'éleveur de minimum 3,35 € /kg ou, à plus grande échelle, la société verviétoise DBC-Wool, un des récoltant majeur de laine en Wallonie, rétribue un bonus à l'éleveur pour la laine de qualité valorisée localement.

Néanmoins, à plus large échelle, augmenter le prix du marché pour couvrir le coût de production (3.35 € /kg) est irréaliste, le cours de la laine suivant un marché largement mondialisé. Qui plus est, même sous cette hypothèse irréaliste, l'impact sur le revenu de l'éleveur serait négligeable (équivalent à + 0.20 €/kg carcasse). Précisions encore ici qu'une légère amélioration des performances techniques de l'éleveur en lien avec la production de viande, facilement atteignable via un encadrement technique, permet une augmentation du revenu de l'éleveur nettement plus conséquente.

Au-delà des considérations économiques pour le maillon initial de la filière, à savoir l'éleveur, la revalorisation de la laine à l'échelon de la Wallonie est importante, aussi bien pour la filière laine en elle-même que pour le citoyen. Il est donc important de pouvoir sensibiliser l'éleveur à cette fibre qu'il produit, ainsi qu'aux précautions de travail que l'éleveur doit appliquer pour que cette laine puisse être correctement valorisable.

Il est également important de considérer l'apport non économique potentiel de la laine à l'élevage ovin. De fait, le côté tactile de la fibre ainsi que l'émotion positive qu'elle peut susciter auprès du consommateur – contrairement à la viande – peut être une porte de dialogue autour de la spéculation ovine. Cette porte de dialogue est vraie vis-à-vis du citoyen mais également au sein du monde agricole : des expériences européennes ont montré la capacité de rassemblement d'éleveurs et de tissage de liens sociaux entre éleveurs autour de la laine.

Mais la laine ne permet pas et ne permettra pas demain de développer le secteur ovin. Les actions de soutien à la laine ne peuvent être considérées comme des actions de soutien et de développement à l'élevage ovin wallon. Qui plus est, en l'état des enjeux et du stade de développement du secteur ovin en Wallonie, inciter les éleveurs à adapter leurs modes de production en faveur de la production de laine nous apparaît comme contre-productif à la rentabilité de l'éleveur et au développement du secteur.

Par ailleurs, soulignons que la Wallonie possède un des derniers lavoirs de laine industriels d'Europe : Traitex sa. Cet outil de transformation est précieux pour les initiatives de revalorisation de la laine à l'échelon local, initiatives qui peuvent également s'appuyer sur deux micro-filatures présentes en Wallonie.

A ce jour, la laine est légalement considérée comme un déchet agricole et non comme un produit, à travers le Règlement Européen 1069/2009. Cette attribution est un frein au développement de la filière laine.

👉 Bien que la laine devrait être reconnue comme un produit agricole et non comme un déchet, la laine n'est pas, dans le contexte actuel du secteur ovin en Wallonie, un axe de développement de celui-ci.

- **Les animaux reproducteurs**

Entre 20 et 30 races ovines sont couramment rencontrées en Wallonie, avec un effet de mode à moyen terme marqué pour certaines d'entre elles. 14 de ces races sont représentées par une Commission Raciale (Awé), dont certaines races n'étant détenues qu'à titre d'hobby et d'autres races courantes de production ne faisant pas l'objet d'une Commission Raciale (comme la Romane).

La production d'animaux reproducteurs devrait être en lien avec leurs performances génétique et la sélection animale. La sélection wallonne s'axe principalement autour des concours raciaux ; elle s'opère donc davantage autour de considérations phénotypiques que génétiques. Avec 9180 brebis actives inscrites à l'Awé (Association wallonne de l'élevage) en 2017 pour 532 éleveurs wallons, soit une moyenne de 17 femelles d'élevage par troupeau sélectionneur, l'inscription des animaux aux livres généalogiques est principalement à lier avec l'élevage hobbyiste. Peu d'éleveurs professionnels présentent des animaux aux concours ovins provinciaux et nationaux. Il est à noter que les éleveurs professionnels détenteurs de races locales menacées inscrivent leurs animaux très généralement dans le cadre de la MAE relative et non dans un but de sélection.

De ce fait ainsi que par manque de disponibilité, les reproducteurs présents dans les élevages wallons professionnels sont largement importés, notamment depuis la France et les Pays-Bas. Ces deux pays enregistrent davantage de paramètres génétiques pour les troupeaux en sélection.

Par ailleurs, en pratique, on observe que la vente d'animaux reproducteurs n'est pas strictement liée à l'inscription dans un livre généalogique, probablement en lien avec l'organisation de la sélection en Wallonie. Pour l'éleveur, la vente des agneaux pour la reproduction permet une meilleure valorisation du produit.

 **L'éleveur wallon professionnel importe régulièrement de la génétique, par défaut.**

Vers une Organisation de Producteurs

Une quarantaine d'éleveurs wallons sont intéressés par la mise en place d'une Organisation de Producteurs d'agneaux wallons. Leur volonté est de mettre en place une structure qui peut être considérée comme une sorte de coupole entre les éleveurs et l'aval de la filière tout en laissant à chacun la responsabilité de la commercialisation, soit une Organisation de Producteurs Non Commerciale. En effet, chaque éleveur possède déjà son propre moyen de commercialisation, que ce soit via des grossistes, des marchands, en vente directe ou en colis, ... et doit donc pouvoir continuer à choisir son type de créneau commercial. Par ailleurs, il semble intéressant que l'organisation ne soit pas vue comme un intermédiaire supplémentaire dans la commercialisation mais plutôt comme un accompagnant dans une démarche d'optimisation de la filière.

Au travers de cette organisation, les éleveurs souhaitent entre autres favoriser les objectifs suivants (par ordre d'importance) :

- Promouvoir l'agneau wallon auprès du consommateur
- Améliorer le revenu de l'éleveur
- Valoriser l'image de l'agneau wallon
- Fédérer les éleveurs ovins autour d'une structure propre
- Lier l'offre et la demande

- Apporter des services particuliers à l'éleveur ovin
- Améliorer l'étalement de l'offre en viande d'agneau

Par ailleurs, comme expliqué préalablement, il ne leur apparaît pas judicieux de créer une Organisation de Producteurs spécifique à la production ovine bio. Le secteur estime plus porteur d'avoir une coupole unique pour porter le mouton wallon, l'image de la production biologique ayant la liberté de se distinguer au sein de cette coupole, au même titre que celle de certaines productions ovines particulières telle que la viande ovine issue des réserves naturelles.

👉 Une Organisation de Producteurs permettra, en tant que coupole entre la production et l'aval, d'organiser et de structurer la commercialisation. Elle sera donc demain un appui majeur aux perspectives de marchés offertes à l'éleveur et dont il manque aujourd'hui.

2.3. Etat de la transformation

L'abattage

La Wallonie propose 9 sites d'abattage ovin (dont un seul non certifié bio, à Liège), soit la plupart des structures d'abattage bovines également accessibles aux ovins, y inclus hors filières et pour de faibles quantités (e.a. colis de viande et consommation familiale). La Wallonie dispose également de 2 abattoirs à la boucherie qui traitent des ovins, à l'accessibilité limitée aux besoins de la boucherie. En 2016, plus de la moitié des abattages destinés aux filières de commercialisation locales étaient réalisés à Bastogne. Depuis l'affaire Veviba de ce printemps 2018, ces volumes sont largement redirigés vers les autres sites wallons. Les abattoirs les plus importants en termes de volumes sont, après le site de Bastogne et par ordre d'importance, Ath, Virton, Charleroi et Aubel. Ces 5 sites d'abattage ont traité chacun plus de 1.000 ovins en 2016. En 2 ans, les abattages d'ovins dans les abattoirs wallons ont été multipliés par 1,55.

Malgré cette augmentation et malgré un taux d'auto-approvisionnement très faible, la majorité des ovins wallons sont abattus – et valorisés – hors Wallonie. Nous considérons en effet que **seuls ± 20 % des ovins wallons sont abattus dans les abattoirs en Wallonie**, selon les estimations suivantes du Collège des Producteurs: en considérant une moyenne potentielle de 1,25 agneau commercialisable par brebis, un taux de réforme de 15 % et en considérant les effectifs relatifs aux cheptels de plus de 10 brebis¹⁴, on constate un potentiel de 74.286 ovins wallons à abattre (66.327 agneaux et 7.959

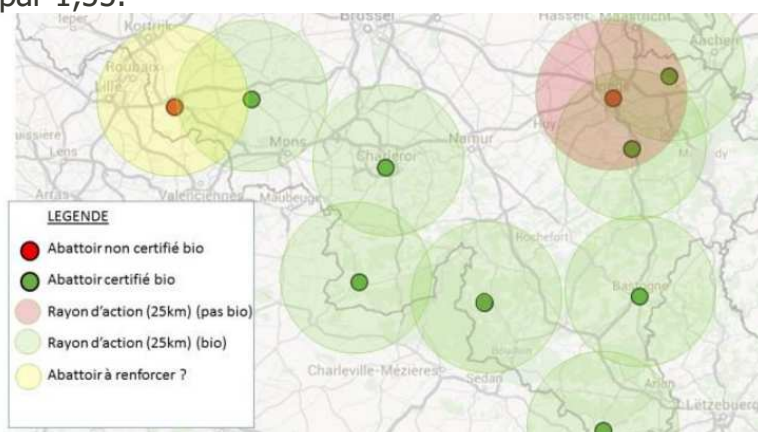


Figure 10 – Répartition géographique des abattoirs ovins en Wallonie (source : Nature et Progrès)

¹⁴ Soit en considérant que 100 % des troupeaux de 10 brebis et moins pratiquent intégralement l'abattage à domicile pour une consommation familiale.

réformes). Or, en 2016, 14.562 ovins ont été abattus dans les abattoirs wallons. Les ovins produits en Wallonie sont donc principalement abattus en Flandre, France, Pays-Bas et en Région bruxelloise. La Flandre détient 3 abattoirs spécialisés en ovin, contre 0 en Wallonie.

Exceptions faites de la fête de l'Aïd ainsi que du site de Virton, les animaux abattus sur l'outil wallon sont presque exclusivement d'origine wallonne.

Les conditions d'abattage au sein du territoire wallon sont hétérogènes, aussi bien en termes de coûts que d'équipements. En termes de coûts, une enquête menée en 2015 par le Collège des Producteurs a mis en avant un coût d'abattage allant de 16,5 € à 40 € par animal. Cette différence de prix tient davantage d'une politique de prix individuellement pratiquée par chaque abattoir qu'à une notion de volumes d'ovins abattus. Globalement, **le coût de l'abattage** – se situant entre 0,9 et 1,75 €/kg carcasse - **est un frein au développement de la filière ovine wallonne** et explique entre autres que, dès que possible, l'abattage ovin est réalisé hors Wallonie. Dans l'analyse du coût d'abattage, il est à noter que **le 5^{ème} quartier n'est que peu à pas valorisable en Wallonie**, faute de volumes, de traçabilité de l'âge de l'animal et en l'absence d'un regroupement des 5^{èmes} quartiers entre abattoirs. Exception faite des sites de Bastogne et d'Aubel, le 5^{ème} quartier est largement détruit, au titre de déchet. Le 5^{ème} quartier est donc généralement un coût complémentaire alors que sa valorisation permet de largement réduire le coût d'abattage dans de nombreux pays européens. A titre d'exemple, au Royaume-Uni ou en Irlande, la valorisation du 5^{ème} quartier permet de couvrir partiellement à totalement les frais d'abattage et de transport à l'export. Notons que le site de Virton arrive à valoriser les peaux.

Concernant l'outil d'abattage wallon, il est **peu automatisé** pour les ovins et aucune ligne spécifique n'existe (généralement, les ovins sont abattus sur les lignes bovines). Il a été identifié que certains outils imposent un abattage d'avantage manuel alors que d'autres sont mieux équipés (généralement lorsque les ovins sont abattus sur une ligne porcine et non une ligne bovine). Globalement, l'outil d'abattage wallon pratique un abattage ovin **moins qualitatif** que dans les régions voisines, au niveau des carcasses et de la valorisation du 5^{ème} quartier.

Egalement, étant donné les volumes traités, les abattoirs wallons ne pratiquent **pas la classification des carcasses** ovines. Cette absence de classification est également vue comme un frein au développement de la filière ovine wallonne par certains opérateurs. Elle pourrait être un outil de sensibilisation de l'éleveur ovin à la qualité bouchère attendue

Il est donc à noter qu'en l'état organisationnel actuel de la filière, **aucun abattoir wallon n'atteint une masse ovine critique** qui permettrait d'automatiser davantage l'abattage et de valoriser le 5^{ème} quartier, et donc d'améliorer la qualité de l'abattage tout en réduisant son coût. La centralisation de l'abattage des ovins wallons vers un abattoir performant doit donc constituer une piste de réflexion, avec une prospection pouvant être ouverte à la Flandre ou au nord de la France. Cependant, certains éleveurs et maillons aval de la filière n'adhèrent pas à cette idée de regroupement. Et il semble nécessaire d'offrir une alternative de proximité. Par ailleurs, si la proximité n'est aujourd'hui pas une problématique de l'abattage ovin en Wallonie, il faut néanmoins pouvoir s'assurer qu'elle ne devienne pas une problématique demain (évolution du site de Bastogne ? Abattages ovins sur lignes porcines inaccessibles dans le futur ? Etc.)

Vu la dispersion d'un nombre élevé d'éleveurs abattants de faibles quantités, la question de l'abattage de proximité semble davantage se poser en termes de **coût lié à la logistique du transport vers l'abattoir**, ce transport étant généralement à charge de l'éleveur désirant valoriser sa production via les filières locales ou via le circuit court (ramassage en fermes limité à inexistant).

En 2006, la FICOW avait estimé ce coût de transport à l'abattoir à 3,8 € /agneau¹⁵ ; les éleveurs estiment que l'actualisation de ce coût le porte à ≈ 5 – 10 € /agneau. Ce coût conséquent est donc également un **frein au développement du secteur**. Un système de ramassage des agneaux et/ou de rassemblement pourrait amener à une logistique plus optimale, cet élément restant à confirmer par une étude de faisabilité.

👉 **L'abattage se fait majoritairement hors des sites wallons, sans un retour identifié systématique de ces flux. L'outil wallon souffre d'un coût d'abattage élevé et parfois d'un manque de qualité, e.a. à cause des faibles volumes abattus. Concernant la proximité, le frein actuel est davantage lié au transport animal qu'au manque de sites d'abattage. Une Organisation de Producteurs devra permettre une structuration du secteur, une éventuelle redirection des flux d'abattage ainsi que l'apport de solutions logistiques.**

- **Abattage et marché hallal**

Traditionnellement, le marché musulman constitue un créneau de commercialisation conséquent pour le secteur ovin, qu'il s'agisse de réel marché hallal, d'abattages particuliers en abattoirs ou de ventes aux particuliers de confession musulmane. Preuve en est des données d'abattages relevées en 2014 : 36 % des abattages réalisés en abattoirs (y inclus les sites temporaires) étaient pratiqués rituellement, 91 % de ces volumes étant concentrés autour de la fête de l'Aïd-al-Kabîr. Le secteur estime que, jusqu'en 2015, un minimum de 10.000 agneaux wallons étaient valorisés lors de la fête de l'Aïd, soit **au minimum 1/5ème des agneaux produits annuellement**.

Ce créneau de commercialisation est important pour le secteur ovin wallon, au-delà des volumes qu'il permet de traiter, car il permet d'écouler des agneaux qui correspondent moins aux attentes de la boucherie traditionnelle. Il s'agit donc d'un **créneau parallèle et complémentaire à ne pas négliger**.

En 2015 et 2018, **deux modifications législatives** ont eu et auront un **impact négatif direct et conséquent sur la filière ovine wallonne** :

- Depuis 2015 et l'obligation de l'étourdissement sur les sites d'abattages temporaires, le potentiel de commercialisation a dû être revu à la baisse, sans pour autant pouvoir systématiquement rediriger le volume d'ovins concernés vers un autre débouché. Cette obligation a impliqué une baisse de prix de vente des agneaux de 23 euros, impactant plus de 80% des éleveurs ovins professionnels, en 2015. Les années ultérieures à 2015 n'ont pas montré de récupération conséquente du créneau perdu lors de la fête de l'Aïd ; la consommation halal d'agneaux locaux semble, elle, rester régulière tout au long de l'année.
- 2018 marque l'élargissement de l'interdiction d'abattage sans étourdissement aux abattoirs, une mesure similaire étant prévue en Flandre dès 2019 mais pas dans la région de Bruxelles. Cette mesure correspond à une interdiction du rituel « casher » et, en Belgique étant donné l'interprétation fixée par l'Exécutif des Musulmans de Belgique, également à une interdiction du rituel « halal ». Il est à noter que les communautés musulmanes et juives ont introduits des recours devant la Cour Constitutionnelle et que la Cour de Justice de l'Union européenne se penche également sur la question.

¹⁵ Estimation sur base d'un salaire horaire fixé forfaitairement à 10 €/heure et de frais de transport fixés à 0,4 €/km

Bien que l'impact pour le secteur ovin wallon de ce dernier changement législatif ne soit pas encore mesurable, il est attendu une **perte conséquente du marché musulman local, mais pas de la consommation halal**, celle-ci pouvant être couverte à travers une **plus grande part d'importé**. A ce titre, il est à souligner que le marché de l'importation halal, entre autres en provenance de Nouvelle-Zélande, correspond à un rituel halal qui n'est pas considéré comme tel si pratiqué en Belgique. A savoir que les ovins néo-zélandais sont étourdis avant abattage selon le processus d'étourdissement électrique réversible et que l'Exécutif des Musulmans de Belgique considère que cette méthode d'étourdissement ne respecte pas les conditions de l'abattage rituel, contrairement à la position prise par les instances religieuses d'un certain nombre d'autres pays (exemples : Arabie Saoudite, Jordanie, Malaisie, etc.). Il n'y a en revanche pas d'abattage selon le rituel « casher » en Nouvelle-Zélande. En conséquence, **le belge musulman consomme de l'agneau « halal » qui a été étourdi avant abattage mais ne peut pas consommer un agneau qui aurait été abattu à l'identique sur son territoire**. La prise de position ne pouvant émaner que de l'Exécutif des Musulmans de Belgique, une modification de la position du consommateur musulman à court terme semble compliquée, des tentatives ayant déjà été menées.

Il est à noter que le site de Virton est déjà équipé d'un outil électrique d'étourdissement, non utilisé à des fins d'abattage rituel jusqu'à ce jour.

 **Le marché musulman étant un créneau complémentaire à ne pas négliger mais aujourd'hui menacé, le secteur devra tenter de concilier les attentes de la communauté musulmane et du politique / de la société.**

La découpe

56 ateliers de découpe sont agréés pour les ovins en Wallonie, tous ne pratiquant pas de découpe pour cette espèce. Parmi ces ateliers, notons la présence d'un outil industriel de transformation performant spécialisé en agneau, en voisinage immédiat de l'abattoir de Liège, **A. Lonhienne** (reprise par Irish Country Meat en 2011). L'entreprise est le **premier transformateur de viande ovine en Belgique** ainsi que le seul spécialisé en ovine. Au-delà de la seule découpe, l'entreprise est reconnue comme plateforme de vente et de distribution, allant de carcasses traditionnelles jusqu'à des produits prêts à être cuisinés. La viande ovine transitant et transformée par A. Lonhienne est majoritairement d'origine irlandaise, ainsi qu'anglaise et écossaise. L'entreprise travaille également un peu d'agneau belge (de Flandre et la filière Ovidis) et un peu d'agneau néo-zélandais ($\approx 2\%$). Elle distribue ainsi environ 80 tonnes carcasses ovines par semaine (dont 20 tonnes sortent sous forme de barquettes (prêt à vendre)) ; ce volume est constitué à **85 % de prêt à trancher ou de prêt à vendre et à 15 % de carcasses entières**. Elle est le **principal fournisseur des GMS** mais travaille également avec de nombreuses boucheries indépendantes. Son réseau de distribution est principalement la Belgique mais également, en faibles volumes, le Luxembourg, l'Allemagne, les Pays-Bas et la France. Il est à noter que la viande importée traitée par l'entreprise arrive majoritairement sous forme de morceaux et non de carcasses entières, l'offre y étant modulée selon la demande de leur clientèle, à savoir **≈ 100 selles pour ≈ 10 paires de gigots pour ≈ 1 avant de carcasse**.

Cette demande favorisant certaines parties de la carcasse correspond, pour les pays exportateurs, à une optimisation de la valorisation de la carcasse. En misant sur la découpe et non la carcasse entière, ils peuvent profiter des meilleurs prix pour chaque morceau, en les orientant vers les marchés les plus rémunérateurs, l'Union européenne étant une destination privilégiée pour les

morceaux à plus haute valeur ajoutée. Ainsi, en 2016, les envois néozélandais de viande ovine étaient constitués à 95 % par des découpes (désossées ou non).

En ce qui concerne les **ovins abattus en Wallonie**, a contrario de l'offre importée, la **transformation** est généralement **très limitée**, 85 à 90 % des ovins commercialisés en B2B étant estimés comme arrivant sous forme de carcasses entières au niveau de la distribution. Les volumes traités par le marché wallon ne permettent pas d'appliquer la même politique que celle des pays exportateurs et nous obligent à valoriser les carcasses dans leur entièreté, malgré que la demande pour les avants soit faible. A ce stade de développement du marché ovin wallon, une valorisation différenciée d'une carcasse scindée / découpée au sein du marché intérieur n'est pas mise en œuvre mais pourrait être une piste à creuser (exemple : intérêt des traiteurs pour les avants et des bouchers pour le dos et les arrières).

Concernant les éleveurs valorisant leur production en B2C (sous forme de colis de viande), notons que la découpe est considérée comme un frein, certains abattoirs n'ayant aucun atelier de découpe leur étant directement lié ou accessible. Globalement, les ateliers de découpe – liés ou non à un abattoir - sont généralement peu équipés pour la mise en colis sous vide telle que demandée par l'éleveur. La levée de l'accès à la profession de boucher, envisagée au niveau de la Région wallonne, devrait permettre de partiellement lever ce frein de la découpe ainsi que d'améliorer la marge brute des ateliers ovins concernés.

 **L'ovin doit entièrement être valorisé localement, mettant le secteur en position de faiblesse par rapport à l'import de morceaux nobles. L'avant de la carcasse pourrait être mieux valorisé à travers la transformation, les outils étant existants mais la transformation étant aujourd'hui limitée.**

La conservation

Au même titre que pour la découpe, les modes de conservation rencontrés pour la viande ovine importée sont globalement différents et plus élaborés que ceux appliqués à la viande ovine wallonne, pour laquelle seule la simple réfrigération existe. On peut donc considérer que **la viande ovine wallonne est exclusivement de la viande fraîche**.

A contrario, afin d'allonger la durée de conservation, la viande importée est largement conditionnée sous forme réfrigérée ou congelée. La viande dite "réfrigérée" - ou "chilled" - se présente sous deux conditionnements différents :

- la viande réfrigérée sous vide, où la surface de la viande est en contact avec le film. Dans ce cas, la durée de stockage sera alors portée à huit semaines pour de l'agneau, à condition que la température soit strictement maintenue à -1°C ;

- la viande réfrigérée sous atmosphère contrôlée (ajout de du dioxyde de carbone). Cette technique permet d'augmenter jusqu'à 50 % la durée du stockage par rapport à la méthode sous vide, soit douze à seize semaines, à condition qu'un contrôle strict de la température soit maintenu à -1°C (+/- 0,5°C).

Les viandes congelées proviennent majoritairement de Nouvelle-Zélande, les exportations britanniques étant constituées majoritairement de viandes réfrigérées non désossées (80 %) et les exportations irlandaises de 76 % de viande réfrigérées (*Figure 11*). Egalement, la Nouvelle-Zélande développe toujours plus la technologie « chilled ». Ainsi, en 2016, **34 % des exportations vers l'Union européenne étaient sous forme réfrigérée (contre 66 %**

de produits congelés), cette proportion étant variable selon les pays (≈ environ 50 % de chilled en France). Il est à noter que la viande néozélandaise nous arrive majoritairement par fret maritime et qu'il y a donc environ 5 semaines de traversée entre la Nouvelle-Zélande et les ports européens.

👉 **La viande ovine locale présente un atout de fraîcheur par rapport à l'offre importée. Les atouts de la production wallonne doivent être connus à travers des actions de promotion.**

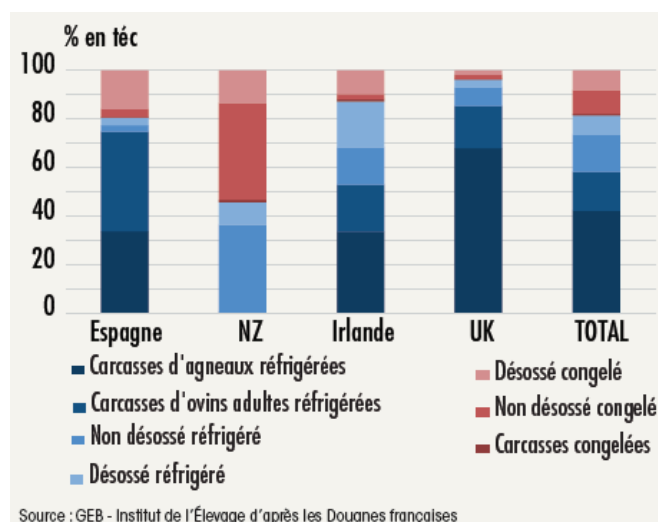


Figure 11– Types de viandes ovines importées en France en 2016

2.4. Etat de la commercialisation et de la consommation

La viande ovine importée

Le taux **d'auto-approvisionnement** de la Belgique en viande ovine en 2016 était estimé à **13 %**, pour un taux d'auto-approvisionnement européen de 85 %. La Belgique est ainsi **le pays de l'Union Européenne le moins auto-suffisant en viande ovine** (Figure 12). Environ 23.620 T de viande d'agneau « équivalent carcasse » sont importées annuellement en Belgique pour notre consommation.

La viande consommée en Belgique est donc avant tout d'origine néozélandaise, britannique, hollandaise et irlandaise (Figure 13). En dehors du flux d'ovins hollandais abattus en Flandre puis réexportés, la Belgique a importé 23.966 T de produits ovins en 2016. Notons que la Belgique est également une plate-forme commerciale de viande ovine puisqu'elle exporte, en termes de volumes, l'équivalent de 42 % des volumes importés (dont nous ne connaissons pas la provenance). En termes de volumes, la Belgique est la 5^{ème} destination européenne des envois néozélandais, après le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas et la France.

Une partie du pic de consommation lors de la période pascale est absorbée par les importations néo-zélandaises, cette période correspondant à leur pic de production (40 % des importations néo-zélandaises en France ont lieu au 1^{er} trimestre). Il en est de même pour le pic de consommation lors des fêtes de fin d'année. Comme cité précédemment, l'agneau néo-zélandais arrive à un prix rendu moyen (5,8 €/kg carcasse) inférieur à notre prix de revient (6,6 à 10,7 €/kg carcasse), en lien avec des coûts de production estimés plus de 3 fois inférieurs aux nôtres. Cumulé à cet élément, il est important de souligner la politique de produit d'appel dont font usage les GMS lors de la période pascale : l'agneau est alors vendu au consommateur dès ≈ 7 €/kg pour du gigot d'agneau (Figure 14), déforçant par-là totalement la perception du prix juste de l'agneau que le consommateur pourrait développer. Il est à noter également que la Nouvelle-Zélande impose des normes de production inférieures aux normes européennes (e.a. en matière de traçabilité). L'agneau néo-zélandais, souvent commercialisé vers l'âge de 12 mois, est enfin plus âgé que l'agneau européen. Les importations britanniques et irlandaises à cette époque de l'année (Pâques) concernent pour partie également des ovins plus

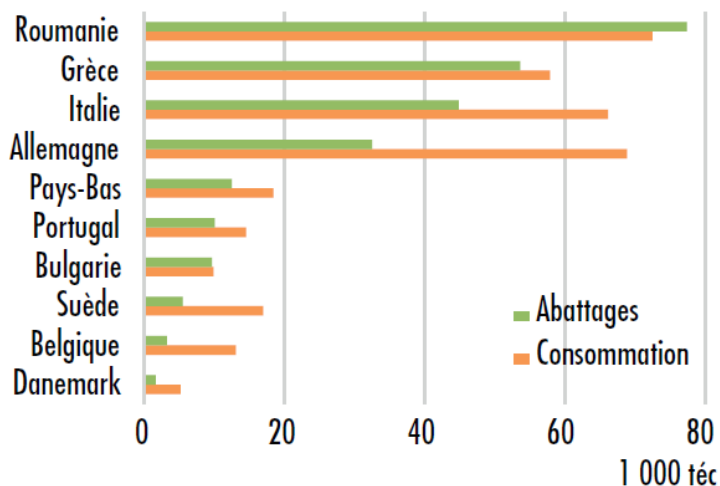


Figure 12 – Production et consommation de viande ovine en Union Européenne en 2016

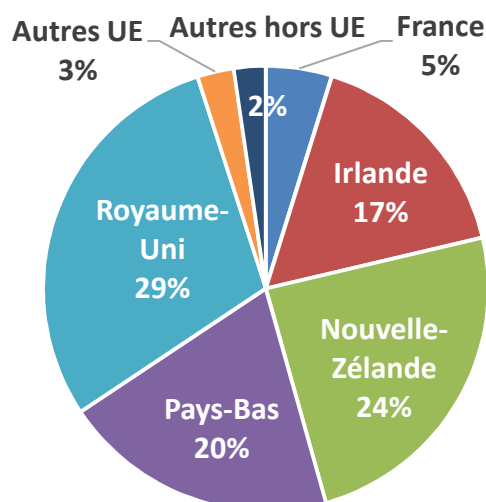


Figure 13 – Origine de la viande d'agneau importée sur le marché belge en 2016

âgés (hoggets et non viande d'agneau). Cette consommation d'ovins plus âgés peut avoir un impact sur la consommation globale de viande ovine. De fait, si certains consommateurs ont associé négativement viande d'agneau et goût / odeur marqués, c'est suite à la consommation de viande de moutons adultes ou d'hoggets - au goût et à l'odeur pouvant être prononcés.

Il est à noter que la 1^{ère} destination européenne des envois néozélandais est le Royaume-Uni, celui-ci exportant 31 % de sa production (Figure 15). Dans ce contexte, les décisions prises dans le cadre du Brexit, et notamment quant au découplage ou non du contingent NZ entre l'UE à 27 et le Royaume-Uni, pourraient avoir des incidences majeures sur le marché européen de la viande ovine, y inclus en Belgique.

👉 **La Belgique est le pays de l'UE le moins auto-**

suffisant en viande ovine (13 %), d'où l'importance de soutenir et favoriser la dynamique d'installation.

👉 **Bien que gage de qualité, la production ovine locale n'est pas concurrentielle par rapport à celle importée en terme de coûts de production. Elle nécessite donc un soutien spécifique ainsi que la recherche de l'optimum économique au sein de chaque élevage, à travers des moyens en formation et en encadrement.**



Figure 14 – La viande d'agneau importée est régulièrement utilisée comme produit d'appel par les GMS.

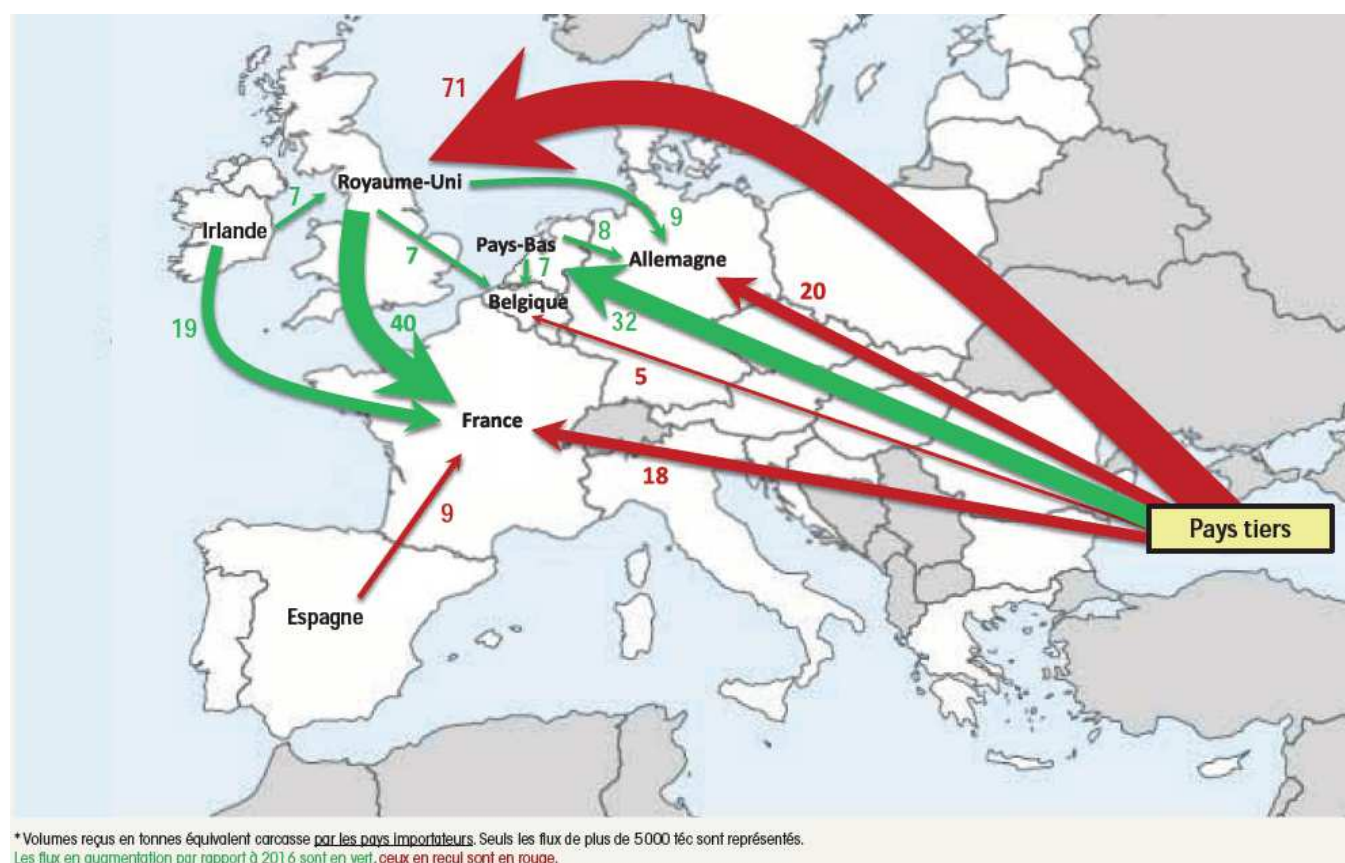


Figure 15 – Flux de viande ovine dans l'Union Européenne en 2017

La viande ovine locale

A l'heure actuelle, le lien entre la production en Wallonie et la commercialisation est structuré au travers de 5 filières de faibles capacités (COPROSAIN, LBA (PQA), BBDL, Ovidis,...) traitant $\pm 10\%$ du potentiel de production, soit environ 6.000 agneaux annuellement. Plus de la moitié de ce volume est écoulé comme « agneau bio ».

Le reste de la production (90 %) se commercialise de manière souvent informelle et individuelle, soit en vente directe à des particuliers (vivants ou sous forme de colis de viande), à des bouchers ou à des marchands qui font du groupage.

Bien que non estimée, la commercialisation en vente directe B2C (e.a. sous forme de colis de viande) est fréquente en Wallonie. De par sa taille (environ 8 kg de viande pour un demi-agneau), le colis de viande d'agneau est facilement accessible au consommateur. S'adresser directement au consommateur est d'ailleurs souvent le choix le plus opportun pour les éleveurs faisant pâturer des réserves naturelles ou ayant fait le choix de races à faible conformation bouchère, leur offre satisfaisant peu à la demande de la distribution. Cette offre, de par l'histoire qu'elle véhicule, peut par contre être attractive pour certains consommateurs. Toutefois, notons que le colis de viande ne semble pas être un créneau de commercialisation à favoriser pour l'ensemble du secteur. En effet, outre sa rentabilité qui n'est pas forcément des plus optimales (cf. page 9), le colis de viande ne séduit pas tous les consommateurs. En effet, moins d'un consommateur sur quatre est prêt à se procurer de l'agneau sous forme de colis de viande pour pouvoir consommer de l'agneau local alors que plus de deux acheteurs sur trois se déclarent prêts à payer plus cher pour cela (CRIOC 2012).

Même si le belge achète la viande d'agneau avant tout en supermarchés (79 % des belges), le segment de commercialisation lié à la grande distribution est jugé comme le moins accessible pour les produits wallons ; ceci est particulièrement lié au fait qu'il est beaucoup plus simple de s'approvisionner en morceaux « choisis » avec régularité et homogénéité au travers de la filière d'exportation.

Le segment de commercialisation lié à la **boucherie artisanale** est jugé comme le **plus accessible pour les produits wallons**. Il est à noter que près de 50 % des consommateurs d'agneau plus réguliers le font chez un boucher. Outre le fait que le boucher peut valoriser plus facilement des carcasses entières (travail du produit, contact clientèle direct, ...), l'agneau local pourrait être considéré comme **un produit de niche et un produit d'appel** pour le boucher artisanal. Pour le boucher, la condition minimale à une commercialisation d'agneau local semble être un approvisionnement en viande d'agneau via un grossiste en viande et cet approvisionnement est aujourd'hui peu disponible.

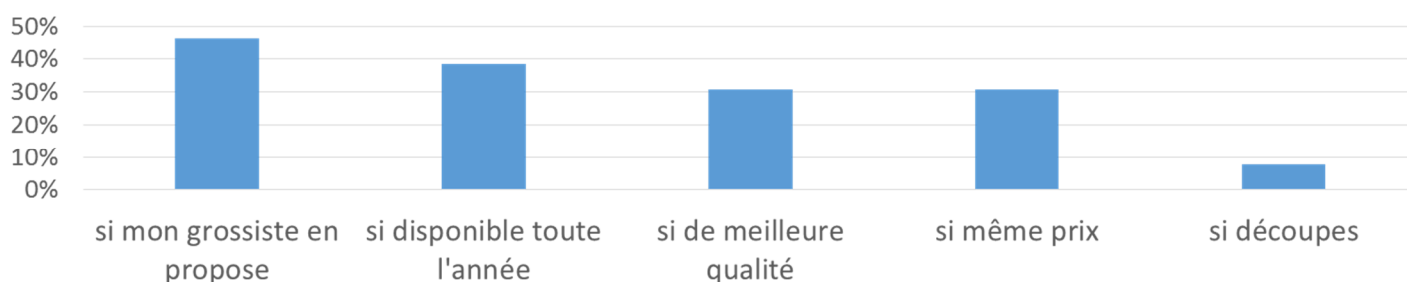


Figure 16. Résultat d'une enquête auprès de bouchers indépendants (n=21, 2016, SoCoPro). Réponse des bouchers travaillant exclusivement avec de la viande ovine importée à la question « A quelle(s) condition(s) seriez-vous enclin à proposer de la viande ovine locale ? »

Une enquête préliminaire auprès des bouchers indépendants wallons, hors GMS, (n = 21) a montré que (*Figure 16*) :

- La couleur de la viande, un état d'engraissement correct et la conformation de la carcasse sont des critères de choix plus importants pour le boucher que l'origine de la viande.
- Les bouchers marquent une préférence pour les carcasses légères (poids idéal moyen : 18,5 kg) et, par-là ainsi que par la recherche d'une homogénéité d'une carcasse à l'autre, une préférence pour l'agneau produit en bergerie.
- Les bouchers qui proposent de l'agneau d'origine wallonne le font avant tout pour sa qualité gustative, pour son origine locale et pour le lien direct qu'ils peuvent faire avec l'élevage. Il est à noter que seuls 30 % des bouchers interrogés proposent de l'agneau local et, pour la majorité de ceux-ci, l'offre locale est complétée par une offre importée.
- Les principaux freins de l'agneau local pour le boucher sont :
 - Le manque de grossistes en viande et les difficultés d'approvisionnement en viande d'agneau
 - Le manque de disponibilité tout au long de l'année
 - L'absence de marque ou de label pour le promouvoir et le rendre visible
- Le boucher estime que les principaux freins de l'agneau local pour le consommateur sont :
 - Le manque de conscience de l'origine importée de la viande d'agneau vendue
 - Son prix par rapport au référentiel « promo des grandes surfaces » du consommateur
 - L'absence de marketing (pas de marque, pas de visibilité de l'origine, pas de visibilité des points de vente)

 **Le marché local est aujourd'hui peu structuré sous forme de filières, conduisant à des volumes de production non dirigés vers la distribution locale. Une Organisation de Producteurs appuiera cette structuration.**

 **La production locale doit être davantage et prioritairement distribuée au niveau de la boucherie artisanale. Les freins majeurs actuels à cette distribution sont l'approvisionnement ainsi que l'absence de marketing, ne permettant pas de diriger le consommateur vers l'offre locale. Une Organisation de Producteurs pourra travailler à lever ces deux freins, en parallèle avec le développement d'une politique de promotion ciblée.**

Le belge et la viande ovine

La consommation moyenne en Belgique est estimée à **1,1 kg/an/personne, soit 1,5 % de la consommation totale en viandes**. Cette consommation est en nette régression dans le courant des 10 dernières années (moins 42 %). Il est à noter que tous les belges ne consomment pas de viande ovine, le taux de pénétration étant estimé à 50 % chez les wallons et bruxellois. Aussi, la consommation de viande ovine reste plus occasionnelle que pour les autres viandes (en moyenne 4,6 fois par an). La consommation de viande d'agneau en Wallonie semble donc être une consommation festive plutôt qu'une consommation « au quotidien ».

Cette très faible consommation semble aujourd'hui être moins une menace pour la filière ovine wallonne que la perception tronquée du consommateur au sujet du produit. De fait, le très faible



taux d'auto-approvisionnement en viande ovine contraste avec le sentiment des acheteurs de viande d'agneau dont **41% pensent que la viande d'agneau achetée est d'origine belge**. Il est également à noter que 43 % des acheteurs déclarent ne pas avoir la moindre idée de l'origine de la viande d'agneau achetée (CRIOC 2012). Aussi, 6 belges sur 10 perçoivent la viande ovine comme une viande chère (CRIOC 2012). Les dépenses en viande ovine concernent d'ailleurs les ménages aux revenus supérieurs. Pourtant, l'évolution du prix de la viande d'agneau est inférieure à celle de l'inflation. Cette faible évolution du prix de la viande d'agneau au cours de ces dernières années, contrairement à celui de la viande de bœuf, fait qu'aujourd'hui le prix de la viande d'agneau s'aligne assez sensiblement sur celui de la viande de bœuf. Le consommateur ne semble pas être conscient de cette évolution.

Le consommateur belge d'agneau peut être scindé en 3 groupes (Gfk, 2013) :

- Le « lover » (25 % des consommateurs), qui est sensible aux aspects qualitatifs de l'offre et aux critères de développement durable (exemples : traçabilité de l'origine, aspect naturel de la production, etc.). 43 % d'entre eux achètent de l'agneau au moins une fois par mois ;
- Le « liker » (29 % des consommateurs), convaincu par les qualités sensorielles de la viande d'agneau mais peu sensible aux autres arguments ;
- Le « non liker » (46 % des consommateurs), peu convaincus par les arguments qualitatifs et qui, pour 78 % d'entre eux, n'achètent pas d'agneau.

 **Le consommateur belge a aujourd'hui une perception tronquée du produit ovin. Des actions de promotion ciblées et le développement d'un marketing permettront de rapprocher la perception de la réalité.**

2.5. Acteurs publics contribuant à l'organisation de la filière

Promotion - APAQ-w

Les producteurs d'ovins cotisent à l'APAQW au travers d'un prélèvement effectué en abattoir. Compte tenu du faible pourcentage d'abattages réalisés en Wallonie, **le budget mobilisé** par ces cotisations **est très faible** (en moyenne 1.500€ par an) et ne permet pas d'initier des projets novateurs ou d'envergure pour le secteur.

Il est à noter qu'à ce jour il est **difficile de répondre à la demande du consommateur**, en ce sens qu'il est difficile de rediriger le consommateur à la recherche d'agneau local vers un distributeur qui peut répondre à sa demande.

La filière ovine a besoin de pouvoir **se démarquer de l'offre importée à travers son image**, aujourd'hui non construite. Les recommandations 21 à 25 ainsi que 75 de la Résolution du Parlement européen du 3 mai 2018 invitent la Commission européenne à renforcer la politique de promotion relative aux produits ovins (campagnes génériques, logo commun indicateur de l'origine, campagnes visant à mettre fin à l'image d'une viande difficile à cuisiner, ...).

Recherche – Université de Namur, ULg et CRAw

En 2015, le secteur a exprimé que, selon lui, les thématiques suivantes devraient prioritairement faire l'objet de projets de recherche :

1. Pâturage hivernal (prairies + cultures).
2. (1er ex aequo) Commercialisation et logistique (entre autres des avancées en matière de solution logistique innovante relative au ramassage des animaux ainsi qu'une étude marketing permettant de déterminer l'image à donner à l'agneau wallon).
3. Rentabilité (entre autres via le développement d'un réseau de fermes de références axé sur les données technico-économiques, pour connaître les composantes des charges et leurs facteurs de variation).

A ce jour et par le passé, **la recherche ovine ainsi que l'expertise relative sont très peu développées en Wallonie**. Cette recherche s'est majoritairement tenue au niveau du Centre de Recherche Ovine de Faulx-les-Tombes (CRO, Université de Namur, Faculté Vétérinaire), à travers de la recherche vétérinaire fondamentale (Schmallenberg, FCO, piétin, ...), en lien avec l'appartenance du centre à la Faculté Vétérinaire. Il est à noter que le CRO, un élevage ovin de $\approx$ 400 brebis, est avant tout une infrastructure dédiée à l'enseignement (formation pratique des futurs vétérinaires) ; il est également régulièrement utilisé comme vitrine de l'élevage ovin wallon.

Ces dernières années, la recherche relative à l'espèce ovine n'a ainsi porté que sur des sujets vétérinaires (UNamur, ULiège), contrairement à la demande du secteur.

Depuis 2017, le Collège des Producteurs et le CRAw sont impliqués dans le projet européen de recherche DiverIMPACTS à travers un cas d'étude. L'objet de ce cas d'étude est de favoriser le développement du pâturage des cultures dérobées par les ovins, en partenariat avec des cultivateurs non détenteurs d'ovins, via le développement de partenariats équitables (développement de la diversification à l'échelon territorial). Sur base du développement de complémentarités entre élevage ovin et cultures céréalières, le secteur ovin a un potentiel de développement conséquent en Région wallonne.

Par ailleurs, peu d'exploitations ovines (2) ont fait l'objet d'un Centre de Référence et d'Expérimentation depuis 2010.

Encadrement – Awé et Collège des Producteurs

En 2015, le secteur a exprimé que, selon lui, l'encadrement devrait prioritairement porter sur les thématiques suivantes :

1. **Commercialisation**, soit développer une solution commerciale tenant compte de la structure atypique du secteur wallon (trop faible volume de production, etc.)
2. **Rentabilité**, soit collecter des données technico-économiques régionales. Ce point rejoint le point analogue en matière de recherche.
3. **Alimentation**, notamment en ce qui concerne l'autonomie alimentaire.

Il a également été demandé que, dans toute vulgarisation concernant les bovins (e.a. via presse), un point d'attention permette de savoir si le sujet est également transposable aux ovins.

Actuellement, les acteurs en charge de l'encadrement sont restreints et se limitent essentiellement au service Ovin – Caprin de l'Association wallonne de l'élevage asbl (**Awé**) (**1 ETP relatif à**

l'encadrement technique pour les 2 espèces (≈580 éleveurs professionnels), soit ≈ 4/5 ETP pour le secteur ovin). Parmi les services d'encadrement proposés, soulignons la mise à disposition d'un logiciel de gestion de troupeau payant (Ovitrace – Capritrace). Ce logiciel, en perpétuelle amélioration, répond aujourd'hui aux besoins de l'enregistrement individuel électronique et fournit de nombreux services administratifs (éditions des documents de transport, du tableau historique de la prime couplée ovine, du registre d'élevage officiel) ; néanmoins, il ne compte qu'une vingtaine d'abonnés. Notons que l'awé a.s.b.l. propose également un encadrement en matière de sélection animale. Les races qu'elle reconnaît se voient définies suivant des objectifs et le service Ovin – Caprin de l'awé s'attelle au développement et à la promotion de ces races tant dans le pays qu'à l'étranger. Toutefois, ce service d'encadrement ne concerne que très peu d'éleveurs professionnels et les orientations à prendre pour capter la cible « professionnelle » impliqueraient des changements d'envergure.

Le Collège des Producteurs appuie les éleveurs dans leurs démarches d'avis vis-à-vis des autorités publiques ainsi que dans la mise en place d'initiatives économiques de filières.

Globalement, l'encadrement offert au secteur ovin professionnel est de l'ordre de **≈ 1 ETP pour plus de 450 éleveurs**. Il est également à considérer que les services d'encadrement sont régulièrement sollicités par des éleveurs non professionnels.

Formation – Awé, ARSIA, Université de Namur et Collège des Producteurs

La formation initiale à l'élevage ovin est particulièrement pauvre en Wallonie, que ce soit au niveau des cursus scolaires (secondaires et supérieurs) ou au niveau de la formation agricole professionnelle. Il en est de même pour la formation continue. Il en résulte que **le métier de berger s'apprend en Wallonie par la pratique, avec pour résultat les manquements techniques que cela impose**.

Toutefois, depuis quelques années, le secteur ovin est abordé lors des cours agricoles de base (cours A) en centres de formation professionnelle. De même, les cours C de ces mêmes centres (dispensés entre autres par l'Awé, l'ARSIA, l'Université de Namur et le Collège des Producteurs) s'intéressent aujourd'hui régulièrement à la spéculation ovine. Dans les deux cas, il s'agit davantage de **séances d'information** que d'un réel apprentissage du métier de berger, la formation étant limitée au mieux à une trentaine d'heures.

Aussi, récemment, l'ARSIA a renforcé ses services de formation à destination des éleveurs d'ovins, notamment à travers le projet de formation FORUM.

Depuis 2015, le Collège des Producteurs sensibilise les écoles secondaires agricoles à la spéculation ovine à travers l'organisation d'une journée Ovine Inter-écoles, à l'image des Ovinpiades françaises et avec participation à la clef à la finale de celles-ci lors du SIA (pour une première édition en 2018). Il s'agit donc d'une journée ludique axée sur la formation pratique autour des ovins.

Que ce soit dans le cadre des Ovinpiades ou dans le cadre des cours C, il est à noter le rôle essentiel du Centre de Recherches Ovines de l'Université de Namur pour le déroulement de ces activités. C'est en effet le seul centre qui permet une formation pratique à l'élevage ovin professionnel en Wallonie, bien que ses moyens actuels ne le cantonnent actuellement pas à ce rôle, qui reste à développer.

Alors que la Wallonie ne propose pas de réelle formation au métier de berger et est actuellement peu en capacité de le faire (rareté de l'expertise), des formations professionnelles de qualité et parfaitement transposables à nos systèmes d'élevage wallons existent en France, entre autres à travers le Certificat de Spécialisation ovin (8 mois de formation, à raison de 560 heures de cours théoriques et pratiques et 560 heures de stages) ou les formations à distance. Il pourrait dès lors être intéressant de développer une passerelle vers cette formation pour les étudiants wallons, par exemple dans le cadre des accords relatifs à la Grande Région, une école spécialisée étant localisée à Mirecourt, dans les Vosges.

👉 **La production ovine est aujourd'hui entourée d'un budget de promotion très restreint, d'une quasi absence de recherche appliquée, d'un manque global d'expertise, d'un taux d'encadrement limité et d'une offre en formation professionnelle quasi inexistante. A ce jour, la contribution des acteurs publics au développement du secteur et à l'organisation de la filière est faible.**

2.6. Initiatives inspirantes

En regard de la **qualité différenciée**, il n'existe actuellement pas de cahier de charges spécifiques à la qualité différenciée pour la production ovine. En regard de sa part de marché restreinte, le secteur estime que son image et la qualité de son produit (e.a. fraîcheur, traçabilité, normes sanitaires élevées) doivent être valorisées globalement et non de façon segmentée.

Toutefois, la première race autochtone en effectifs, l'Ardennais Roux, pourrait éventuellement être en mesure de prétendre à une IGP (supposition d'une qualité gustative particulière). Des pré-démarches ont été initiées en ce sens par la Commission Raciale relative, sans être poursuivies. Une IGP pour cette race répondant particulièrement peu à la demande de l'aval de la filière viande pourrait l'aider à la valorisation de son produit viande malgré son manque de qualités bouchères.

En France, différentes initiatives pourraient inspirer le secteur en Wallonie :

➤ **OPNC françaises : exemple de l'Association Ovine Nord Picardie**

Cette Organisation Non Commerciale de Producteurs, composée de 140 éleveurs provenant de 6 départements du nord de la France pour environ 25 000 brebis, est une coupole entre les producteurs et les acheteurs. Elle est née d'une réflexion syndicale de proposer un autre modèle que la coopérative : ils voulaient d'un modèle dans lequel l'éleveur est un « grand garçon » qui prend en main sa commercialisation.

L'AONP permet une meilleure valorisation de la production par une structuration de la filière ovine en différents marchés à travers différentes actions : • la planification de la production et des enlèvements vers les abattoirs • la certification des élevages et la validation des agneaux de l'AOP des prés salés • l'accompagnement des éleveurs dans la contractualisation • l'organisation de manifestations agricoles • la fourniture de matériels et services aux adhérents • la gestion administrative de la structure.

Les éleveurs commercialisent leur production dans 7 filières différentes (AOP Agneaux des Prés Salés, Agneau Boulonnais, etc.).

Les atouts de ce modèle pour nos perspectives wallonnes sont: (1) plusieurs filières de productions différentes peuvent cohabiter au sein d'une même structure ; (2) le prévisionnel

de production, bien que très peu apprécié par les éleveurs au départ, est devenu un outil incontournable de la bonne gestion de l'offre.

➤ **Structuration des éleveurs autour de marques commerciales privées leur appartenant : exemple d'Agneau Terroir d'Alsace**

Les bases de l'association Agneau Terroir d'Alsace remontent à 2006, époque à laquelle les premiers partenariats éleveurs-bouchers sont créés. En 2012, afin de pouvoir mutualiser leur production et de lui donner plus de visibilité, les éleveurs créent leur marque : l'Agneau Terroir d'Alsace. Ils sont actuellement 20 et livrent 5.500 agneaux par an, toute l'année, dans 50 points de ventes dans la région de l'Alsace. **Particularités** : (1) Un prix fixe au kilo carcasse est défini en début d'année. Ce prix fixe est un levier fort pour le développement de la filière : cela permet aux éleveurs de se concentrer sur la production, d'améliorer cette dernière ainsi que leur technicité. (2) Le producteur est responsable de ses relations commerciales avec son ou ses bouchers : le boucher achète directement à l'éleveur. Il y a là un contact permanent entre eux et une possibilité d'échange, de remise en question et d'évolution continue de part et d'autre. Il s'agit d'un vrai partenariat dans lequel chacun est gagnant. Cette particularité est donc considérée comme un atout.

Afin de poursuivre leur développement et de pérenniser l'association, un prévisionnel de production a récemment été mis en place et les éleveurs sont dorénavant obligés de dessaisonner une partie de leur production pour mieux répondre à la demande. Notons aussi que l'association tire toute la filière ovine alsacienne vers le haut.

➤ **Opportunités du bouclage électronique**

Le Règlement Européen du 9 juillet 2005 a imposé l'identification électronique du cheptel ovin à la France, contrairement à la Belgique (notre cheptel étant de taille restreinte). Aujourd'hui, la France a largement su faire de cette obligation sanitaire une opportunité dans la gestion du travail journalier de l'éleveur, notamment à travers une large diffusion des logiciels de gestion de troupeau, en combinaison avec les lecteurs de boucles électroniques. Fin 2013, le logiciel Ovitel comptait plus de 1.400 éleveurs utilisateurs. Ce logiciel possède de nombreuses fonctionnalités ; parmi celles non disponibles via les logiciels wallons Ovitrace et Capritrace : bilan technico-économique, notification à l'Etablissement départemental de l'élevage (EDE), retour automatisé des informations d'abattage, lien avec le contrôle des performances (récupération automatique des index, ...), etc.

Nombre d'éleveurs français s'entendent aujourd'hui sur le gain de temps, la simplification administrative et la simplification de gestion du troupeau apportés par le bouclage électronique, à condition qu'il soit valorisé au sein de l'exploitation. Le bouclage peut être considéré comme un **outil facilitateur de métier**, en lien avec une image moderne et attractive de celui-ci.

➤ **Inosys Réseaux D'élevage**

Le dispositif Inosys Réseaux d'élevage constitue une plateforme collective au service de la connaissance et de l'innovation dans les systèmes d'élevage herbivores, y inclus ovins. Il s'appuie sur un réseau de compétences associant des éleveurs, des experts de terrains (Chambres d'agriculture) et des ingénieurs de l'Institut de l'Elevage. Il est organisé en deux volets d'activités :

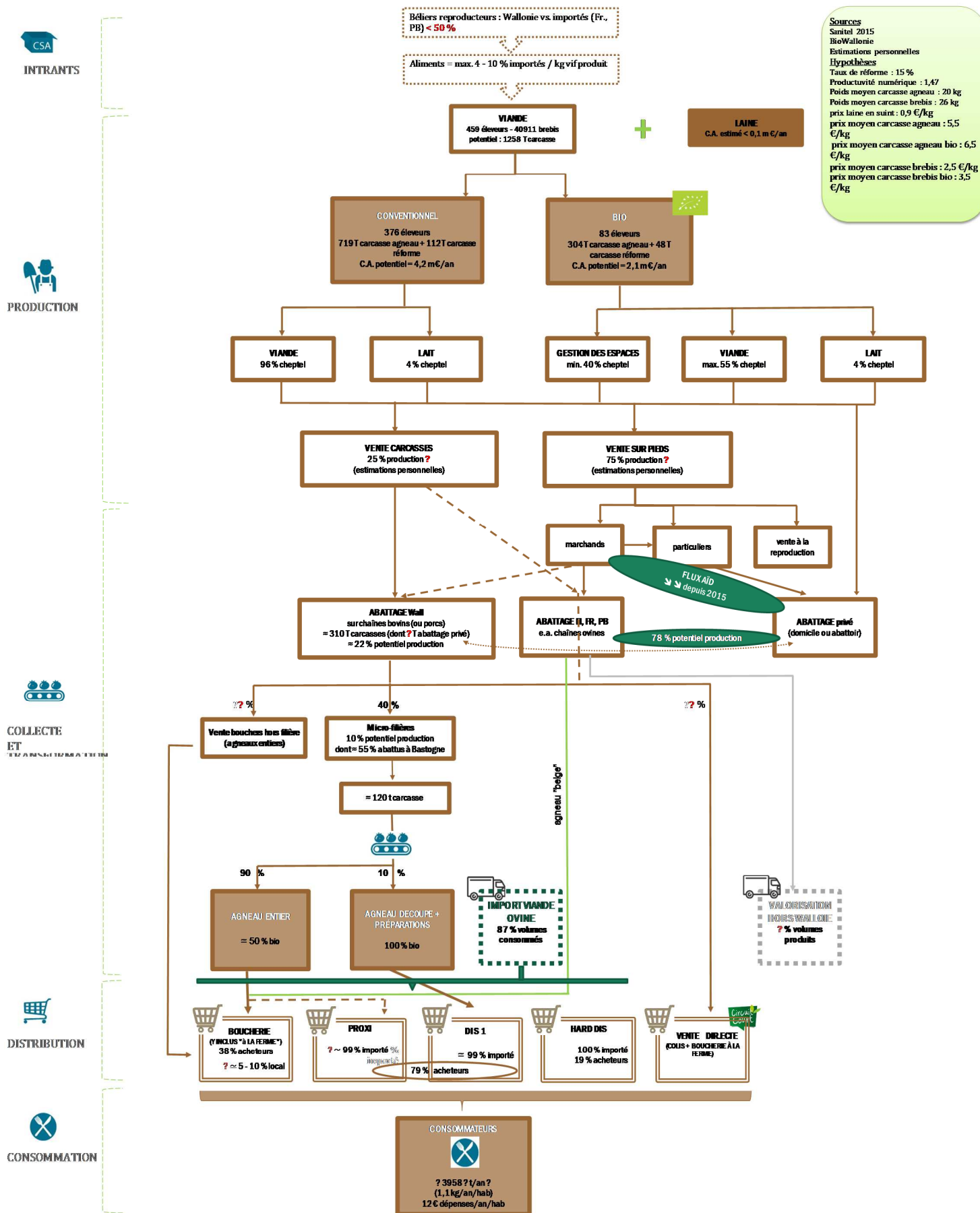
1. Un volet "observatoire" de l'évolution des systèmes d'élevage. Pour connaître le fonctionnement technique et économique des systèmes d'élevage, le dispositif s'appuie sur la valorisation de bases de données existantes ainsi que sur le recueil d'informations auprès d'exploitations "de référence". Au niveau ovin, Inosys s'appuie ainsi sur 402 fermes de référence réparties sur le territoire français, permettant, entre autres, de déterminer annuellement le coût de production pour les différents systèmes de production.
2. Un volet "innovation / accompagnement du changement", qui regroupe les activités visant à repérer, évaluer et accompagner l'innovation en élevage, et fournir les éléments nécessaires à la transition vers de nouveaux modèles.

➤ **Sélection génétique France**

La sélection française repose sur le fait que tous les élevages « inscrits » ne sont pas sur un pied d'égalité. En fonction de leur implication dans les contrôles de performances et en fonction du potentiel génétique des animaux les composant, 3 catégories d'élevage sont établies : élevages sélectionneurs, élevages multiplicateurs et élevages utilisateurs. Les sélectionneurs produisent les meilleurs reproducteurs : les « béliers qualifiés » ainsi que des mères également « qualifiées ». Les multiplicateurs diffusent le progrès génétique des sélectionneurs en utilisant des « béliers qualifiés » et en vendant leurs filles. Enfin, les utilisateurs achètent des animaux reproducteurs chez les multiplicateurs. L'éleveur sélectionneur doit intégrer un programme strict de contrôle des performances alors que l'éleveur utilisateur pourra se limiter à l'enregistrement des mises en lutte, des mises-bas et des mortalités.

2.7. Synthèse des flux de la filière

Sur base des différentes informations présentées ci-avant, les flux de la filière ovine peuvent se synthétiser selon le diagramme suivant.



2.8. Chaînes de valeur

Sur base des différentes informations collectées auprès des opérateurs, la chaîne de valeur des différents segments de la filière ovine peut se synthétiser selon le diagramme suivant.



3. ANALYSE SWOT



	Positif	Négatif
	FORCES	FAIBLESSES
Interne	- Investissements réduits (bâtiments, matériel, animaux) et retour de trésorerie plus rapide - Adaptabilité / valorisation des bâtiments existants - Accessibilité aux femmes et aux hors-cadres familiaux (manipulation aisée des animaux) - Secteur hobbyiste (pool d'éleveurs potentiels) - Eleveurs pluriactifs (compétences croisées) - Possibilité plus large d'auto-construction - Cahier de charges bio très accessible - Complémentarité avec la spéculation grande culture (valorisation des sous-produits et cultures dérobées, qualité du sol et saisonnalité de la charge de travail) - Complémentarité avec la spéculation bovine (gestion sanitaire, performance à l'hectare, matériel nécessaire généraliste, ...)	- Rentabilité uniquement si technicité élevée + charges / investissements raisonnés - Charge de travail élevée - Absence de marché de la viande ovine - Manque d'organisation de la filière, débouchés à développer - Prix à l'éleveur pas assez rémunérateur (inférieur au prix de revient) - Manque de logistique de transport (e.a. vers abattoir) et de distribution - Etat de conformation moyen et manque d'adéquation avec les besoins de la boucherie - Manque de formation à l'état d'engraissement et à la finition (et absence d'information sur la conformation à l'abattage) - Manque de visibilité de la production (de la production à la commercialisation) - Reproducteurs : valorisation difficile + disponibilité limitée - Saisonnalité de la production vs. demande constante - Commercialisation majoritairement sous forme de carcasses entières - Coexistence de 3 spéculations viande /lait /gestion des espaces verts et confusion entre elles
Externe	OPPORTUNITES	MENACES
	≅ 10 % d'auto-approvisionnement : potentiel de développement très élevé 1/3 éleveurs professionnels <40 ans - Soutien PAC couplé et lissage des DPU - Demande forte en produits locaux (consommateurs, intermédiaires) - Image verte et positive chez le consommateur / citoyen - Etiquetage obligatoire de l'origine de la viande - Marché halal : valorisation d'animaux lourds inaptes pour la boucherie traditionnelle	≅ 10 % d'auto-approvisionnement : importations majoritaires et concurrence non soutenable (prix, approvisionnement constant, choix des morceaux, absence d'AOC) - Manque de formation à l'élevage ovin - Secteur hobbyiste (dépréciation du monde agricole) - Manque de considération dans le secteur agricole, à tous niveaux - Accès à la terre - Manque de compétences vétérinaires - Coûts annexes par rapport aux pays voisins (prix de la terre, frais d'abattage, de tonte, de découpe, ...) - Freins législatifs + logistiques à la vente directe - Méconnaissance de la production locale vs. importée de la part du consommateur - Image de « viande chère » - Mouvements anti-viande (et consommation de « bébés ») - Marché musulman : image de la fête de l'Aïd auprès du citoyen, prochaine interdiction d'abattage sans étourdissement - Prédation conséquente : vol, chiens, loup à venir



4. CHANGEMENT ATTENDU A L'HORIZON 2029

L'objectif général « Horizon 2029 » du plan stratégique est de : « **Tripler la proportion de produits ovins wallons (identifiés) disponibles sur le marché local (belge, wallon et bruxellois) et prioritairement disponible en boucherie indépendante - soit viser un taux d'autoapprovisionnement de 35 % en viande ovine et de 20 % en lait de brebis** », tout en garantissant un **revenu rémunérateur** et des conditions de travail (socialement) favorables à l'éleveur wallon ».

A noter : Le frein de la filière ovine n'est pas lié à la demande mais bien uniquement lié à l'offre. Le premier besoin de la filière est de disposer d'une offre ovine plus abondante, plus qualitative et plus structurée. Particulièrement pour la viande ovine bio, le besoin majeur de la filière porte sur l'évolution de la qualité bouchère. La structuration de l'offre sera hautement facilitée par une offre plus abondante ainsi que par la canalisation de la demande vers une identité globale « agneau wallon » valorisant un revenu rémunérateur et le local. Une évolution favorable dans ces 3 aspects pourrait être apportée par la mise en place d'une Organisation de Producteurs. Plus spécifiquement en ce qui concerne le développement de l'offre à travers une augmentation des cheptels et étant considéré le panorama et le cadre de l'agriculture wallonne, le secteur estime que le pâturage des cultures dérobées et la sensibilisation globale des futurs agriculteurs sont deux axes primordiaux.

En mettant en place l'ensemble des actions proposées ci-après, il semble réaliste d'attendre un changement qui se matérialiserait au travers des indicateurs majeurs suivants¹⁶ :

- + 200 % éleveurs ovins professionnels – soit ≈ 30 nouveaux installés annuellement - (soit maintien de la dynamique d'installation observée entre 2010 et 2015)
- + 130 % taille moyenne du cheptel ovin professionnel – soit une taille moyenne de cheptel de 115 brebis - (soit dynamique de progression inférieure à celle observée entre 2010 et 2015)
- 55 % des ovins wallons abattus en Wallonie (contre 20 % en 2015), soit ≈ 80.000 ovins abattus annuellement en Wallonie
- 50 % de la production issue des troupeaux professionnels distribuée en boucheries indépendantes¹⁷

Sur la durée du Plan Stratégique, ce changement générerait un chiffre d'affaire de 147 millions EUR pour les Producteurs, soit 55 millions EUR de plus que si le secteur se maintenait en son état actuel, et, à l'horizon 2029, un revenu par kg carcasse agneau de 6,15 EUR en conventionnel et 7,05 EUR en bio (sans prise en compte de l'inflation). Au-delà du seul bénéfice pour les éleveurs, ce changement générerait un chiffre d'affaires complémentaire de 63,1 millions EUR pour l'ensemble de la filière.

¹⁶ Sur la base des données Sanitel 2015

¹⁷ Le potentiel de production valorisé sous forme de colis de viande est supposé en faible évolution (+ 2 % annuel)



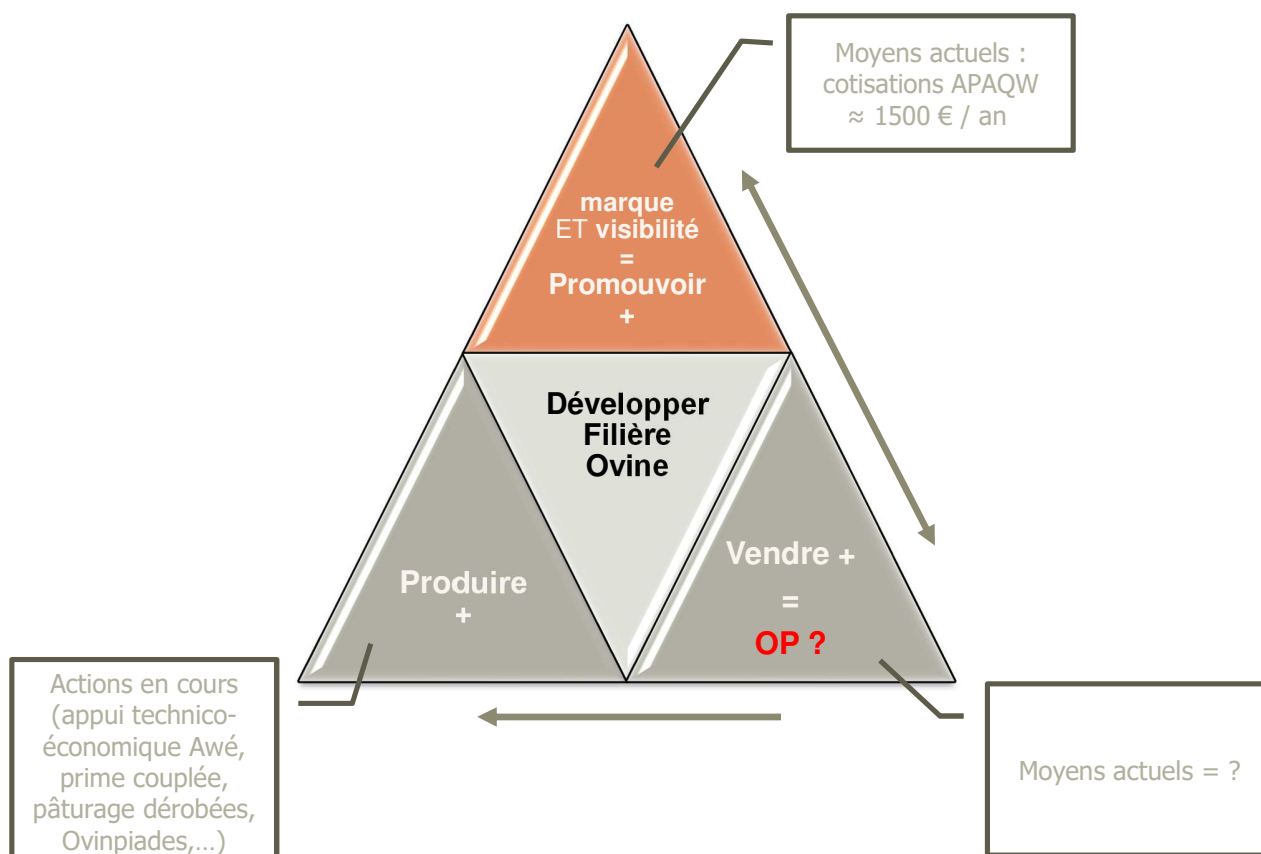
Les actions proposées ci-après devront faire l'objet d'une analyse à mi-parcours (2024). En fonction de l'évolution des indicateurs, une révision à mi-parcours du Plan Stratégique pourrait être proposée.

Année	Nombre de troupeaux > 30 brebis	Nombre moyen de brebis par troupeau	Potentiel de production d'agneaux conventionnels (en T carcasse)	Potentiel de production de réformes en conventionnel (en T carcasse)	Potentiel de production d'agneaux bios (en T carcasse)	Potentiel de production de réformes bios (en T carcasse)	% valorisés dans les filières locales	C.A. estimé (en K €)	Différentiel C.A. (secteur ovin en développement / secteur ovin en statut quo – base 2018)
2015	459	89	719	112	304	48	10%	6378	
2018	550	95	929	143	398	61	10%	8403	
2019	580	97	1000	154	429	66	16%	9148	745
2020	610	99	1074	165	460	71	20%	9917	1514
2021	640	101	1149	176	493	76	25%	10710	2307
2022	670	103	1227	188	526	81	29%	11529	3126
2023	700	105	1307	201	560	86	32%	12374	3971
2024	730	107	1389	213	595	91	36%	13242	4839
2025	760	109	1473	226	631	97	39%	14138	5735
2026	790	111	1559	239	668	103	41%	15058	6655
2027	820	113	1647	253	706	108	44%	16004	7601
2028	850	115	1738	267	745	114	46%	16976	8573
2029	880	117	1831	281	785	120	48%	17974	9571
							TOTAL	147070	54637

Figure 17. Evolution du chiffre d'affaires de la production ovine wallonne sur base des indicateurs traduisant les objectifs du Plan Stratégique, sur base du potentiel de production professionnel.

Année	Nombre d'ovins à destination de la filière viande (troupeau > 10 brebis)	% valorisé en Wallonie	Nombre d'ovins valorisés par les abattoirs wallons	prix moyen à l'abattage (en €)	C.A. estimé (en k€)	Différentiel C.A. (filiale en développement / filiale en statu quo – base)
2015	74286	20,0%	14562	≈ 23	335	
2018	91177	20%	18223	≈ 23	419	
2019	96871	25%	24188	22,75	550	131
2020	102736	29%	30204	22,5	680	261
2021	108771	33%	36288	22,25	807	388
2022	114976	37%	42491	22	935	516
2023	121352	40%	48818	21,75	1062	643
2024	127898	43%	55209	21,5	1187	768
2025	134615	46%	61768	21,25	1313	894
2026	141502	48%	68438	21	1437	1018
2027	148559	51%	75223	20,75	1561	1142
2028	155787	53%	82182	20,5	1685	1266
2029	163185	55%	89263	20,25	1808	1389
			TOTAL		13025	8416

Figure 18. Evolution du chiffre d'affaires de l'aval de la filière ovine wallonne (abattage) sur base des indicateurs traduisant les objectifs du Plan Stratégique



5. PLAN D'ACTION

Les actions nécessaires pour atteindre le changement attendu sont :

- Action 1 – **Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière**
- Action 2 – **Favoriser l'installation par la formation professionnelle, l'enseignement et la sensibilisation**
- Action 3 – **Soutenir la production ovine à travers du premier et du second pilier de la Politique Agricole Commune et les autres évolutions réglementaires**
- Action 4 – **Promouvoir la diversification ovine en complément aux grandes cultures et à l'élevage bovin**
- Action 5 – **Assurer la disponibilité d'un encadrement technique des producteurs pour améliorer les performances technico-économiques**
- Action 6 – **Assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière »**
- Action 7 – **Soutenir la croissance de l'offre en l'organisant et en la liant à la demande au travers d'un groupement de Producteurs**
- Action 8 – **Donner une reconnaissance officielle aux filières qui le demandent (Local, Prix juste)**
- Action 9 – **Faciliter le lien entre l'offre et la demande au travers de promotions ciblées**



5.1. Action 1 - Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière

Niveau de priorité	<i>Elevé</i>
Contexte	<i>Il y a peu de statistiques régionales à jour concernant le secteur ovin à l'exception des données issues de l'ARSIA. Le manque de données technico-économiques est particulièrement potentiellement préjudiciable au développement et au soutien du secteur ainsi qu'à la santé financière des exploitations en place.</i>
Organisation en charge de piloter l'action	<i>DG03 – DEMNA Awé Collège des Producteurs (CdP)</i>
Acteurs/parties prenantes impliquées	<i>ARSIA Organisation de Producteurs Fermes de Référence FEBEV Importateurs COMEOS</i>
Activités concrètes	• <i>Maintien et développement des collectes actuelles et informations divulguées, analyse biennale</i> • <i>Développer un réseau de Fermes Ovines de Référence (cf. exemple du dispositif français Inosys) (potentiel via outil CRE ou réseau de Fermes de Référence du DEMNA ?)</i> • <i>Collecte des données technico-économiques dans Fermes de Référence (Awé)</i> • <i>Définir une méthode standard de collecte et d'analyse de données avec les partenaires</i> • <i>Réaliser une baseline selon cette méthode</i> • <i>Réévaluer les données tous les 3 ans</i>
Indicateurs de résultats	• <i>Méthode existe</i> • <i>Baseline et rapports triennaux disponibles (dont références technico-économiques disponibles pour les éleveurs)</i> • <i>4 Fermes de Référence / 2 ans</i>
Calendrier prévisionnel	• <i>Méthode existe et baseline en 2019</i> • <i>Rapports triennaux en 2022, 2025 et 2028, entre autres en lien avec les données technico-économiques des Fermes de Référence</i>
Budget public prévisionnel	• <i>Baseline et rapports triennaux (DEMNA): budget interne à l'Administration, y inclus le développement d'un Réseau de Fermes de Référence (minimum 4 exploitations ovines, avec dédommagement des exploitations pour mise à disposition)</i> • <i>Réseau de Fermes de Référence = 60.000 EUR)</i> • <i>Collecte des données technico-économiques (Awé) : cf. action 5</i> • <i>Analyse biennale et vulgarisation (CdP) : 1/10 ETP</i>

5.2. Action 2 - Favoriser l'installation par la formation professionnelle, l'enseignement et la sensibilisation

Niveau de priorité	Elevé
Contexte	<i>La production ovine est peu à pas présente dans l'enseignement agricole, agronomique et vétérinaire. Le candidat wallon à l'élevage ovin ne dispose pas des outils nécessaires à l'apprentissage du métier.</i> <i>Dans le milieu agricole, la production ovine reste perçue davantage comme une activité de loisir que comme une activité professionnelle à part entière.</i>
Organisation en charge de piloter l'action	Collège des Producteurs (CdP)
Acteurs/parties prenantes impliquées	DG03 – DGO6 – Enseignement Awé UNamur ARSIA Universités (Facultés d'Agronomie, Facultés Vétérinaires) Hautes écoles agricoles Enseignement secondaire agricole Centres de formation professionnelle (FJA, FUGEA) Fermes de Référence
Activités concrètes	<i>En matière de formation professionnelle :</i> • Subventionner l'accès aux outils et à l'expertise de formation française (par exemple, à travers la Grande Région) -> formations à distance, certificat spécialisé ovin • Assurer la reconnaissance d'une équivalence de formation France - Wallonie • Poursuivre une offre en initiation à l'élevage ovin (DGO6) et une offre de formation en gestion sanitaire (ARSIA, projet FORUM), y inclus à travers un réseau de Fermes ovines de Référence (en lien avec action 1) • Développer une offre en stages <i>En matière d'enseignement</i> • Intégration structurelle de la production ovine dans le programme scolaire agricole technique et professionnel (secondaire) • Intégration structurelle de la production ovine dans le programme d'enseignement supérieur vétérinaire et en agronomie (supérieur) • Pôle pratique à développer au niveau de l'UNamur (Centre Ovin de Faulx-les-Tombes) <i>En matière de sensibilisation (CdP)</i> • Organisation annuelle de jeux « Ovinpiades » en partenariat avec les écoles secondaires agricoles et les Hautes Ecoles, et participation à des événements européens (Ovinpiades françaises) • Organisation tous les 2 ans d'un événement ovin • Publier des informations ovines accessibles au monde agricole (web (Awé, Filagri) – réseaux sociaux – presse agricole)
Indicateurs de résultats	• ≥ 20 personnes/an ont suivi une formation professionnelle reconnue • % d'écoles secondaires agricoles intégrant l'ovin dans le programme > 50% • % d'institutions d'enseignement supérieur intégrant l'ovin dans le programme > 50% • Nombre d'installation ≥ 30/an
Calendrier prévisionnel	• Systèmes liés aux actions mis en place pour 2020 au plus tard



Budget public prévisionnel	• Développement de partenariats avec les écoles de formation française dans le cadre de la grande Région = (5.000 EUR) X 2 personnes X 10 ans = 100.000 EUR • 1/4 temps plein fonctionnel CdP, y inclus formations / informations monde agricole • Evénements ovins (sensibilisation du secteur et du monde agricole : une action bi-annuelle + ovinpiades) = 1.500 EUR x 10 ans + 7.000 EUR X 6 = 57.000 EUR • Pôle pratique au Centre Ovin de Faulx-les-Tombes (budget pour mobilisation et utilisation d'un cheptel de formation et du personnel soigneur et formation professionnelle (DGO6) : 5500 euros X 10 ans = 55.000 EUR • Formation sanitaire (ARSIA) : 10.800 euros X 10 ans = 108.000 EUR
-----------------------------------	---

5.3. Action 3 - Soutenir la production ovine à travers du premier et du second pilier de la Politique Agricole Commune et les autres évolutions réglementaires

Niveau de priorité	<i>Elevé</i>
Contexte	<i>Face à la concurrence et à la technicité moyenne ainsi qu'en regard avec d'autres spéculations agricoles, la rentabilité du secteur peut paraître insuffisante. La mise en place d'une prime couplée a démontré l'effet levier de cette mesure sur la rentabilité de l'atelier ovin et, par conséquent, sur l'attractivité du secteur pour les jeunes.</i> <i>Le Parlement européen recommande la reconnaissance du rôle clé de l'élevage ovin dans la protection de l'environnement, en envisageant un nouveau paiement environnemental.</i> <i>Globalement, tout changement réglementaire peut impacter le développement du secteur ovin.</i>
Organisation en charge de piloter l'action	<i>DGO3</i>
Acteurs/parties prenantes impliquées	<i>Collège des Producteurs Organisations professionnelles</i>
Activités concrètes	• Assurer le maintien d'une prime couplée • Développer un soutien spécifique en lien avec les pratiques ovines favorables à une agriculture wallonne écologiquement intensive et en phase avec une politique de verdissement (e.a. pâturage dérobées) • Inclure systématiquement l'ovin parmi les ruminants • Suivi des diverses évolutions réglementaires potentiellement impactantes pour la production ovine
Indicateurs de résultats	• <i>Revenu disponible / UMO > 15.000 EUR</i>
Calendrier prévisionnel	• <i>Calendrier de révision PAC</i>
Budget public prévisionnel	• <i>CdP : métier « Expertise du secteur dans le cadre des évolutions réglementaires » (1/5 ETP)</i> • <i>PAC : Maintien du budget individuel actuel et éventuelle reventilation</i>



5.4. Action 4 - Promouvoir la diversification ovine en complément aux grandes cultures et à l'élevage bovin

Niveau de priorité	Moyen
Contexte	La production ovine représente un potentiel d'agriculture écologiquement intensive en regard de : • La complémentarité avec les productions de grandes cultures (valorisation de ressources fourragères inexploitées (cultures dérobées) et apports agronomiques (fertilisation, qualité du sol) et bovine (valorisation des refus, réduction du parasitisme gastro-intestinal et production de davantage d'UGB à l'hectare) • Son potentiel de réduction de l'usage de produits phytosanitaires ou de la mécanisation par la destruction animale (pâturage des cultures dérobées, écopâturage, entretien des réserves naturelles) A l'image de ce qui se développe dans d'autres pays européen, cette perspective de diversification est une opportunité à soutenir
Organisation en charge de piloter l'action	CRAW Collège des Producteurs
Acteurs/parties prenantes impliquées	UCL Protect'eau Greenotec Awé Organisations professionnelles Réseaux européens de recherche-développement
Activités concrètes	• Mener des recherches scientifiques permettant de mieux connaître les avantages potentiels de l'ovin (réduction produits phytosanitaire, qualité du sol,...) et d'évaluer des impacts technico-économiques de l'ovin sur d'autres spéculations • Vulgariser les pratiques positives et accompagner les projets de diversification à l'échelon individuel et territorial
Indicateurs de résultats	• Rapports scientifiques • Nombre de projets de diversification accompagnés > 50
Calendrier prévisionnel	• Recherche : 2019 – 2022 • Accompagnement – 2018-2030
Budget public prévisionnel	• Compléments en matière de recherche et développement au projet UE DiverImpacts => dans le cadre de AAP • Moyens d'accompagnement/vulgarisation = ressources humaines CdP + Protect'eau + Greenotec + Natagriwall et leurs frais de fonctionnement dédiés

5.5. Action 5 - Assurer la disponibilité d'un encadrement technique des producteurs pour améliorer les performances technico-économiques

Niveau de priorité	Moyen
Contexte	1 personne de l'Awé est en charge de l'encadrement technique des éleveurs ovins et caprins ; le taux d'encadrement est nettement inférieur aux productions bovines. Par ailleurs, l'ovin étant méconnu et non enseigné en Wallonie, la transmission de l'expertise unique de cette personne demande un travail en binôme. Il est important de préserver et développer des compétences techniques spécifiques à l'encadrement des éleveurs, entre autres sur les sujets suivants : • Déterminants techniques du revenu (prolificité) • alimentation, • bâtiments • gestion du travail : bouclage électronique, logiciels de gestion de troupeau • qualité : conformation, finition et état d'engraissement • pâturage et fourrages L'encadrement en matière de sélection et de génétique doit également être adapté à la demande des éleveurs professionnels.
Organisation en charge de piloter l'action	Awé
Acteurs/parties prenantes impliquées	DGO3 Collège des Producteurs ARSIA Organisation de Producteurs Fourrage Mieux
Activités concrètes	• Suivi et veille technique • Vulgarisation et diffusion d'informations • Liens avec la recherche sur les questions techniques • Conseils individuels sur l'exploitation et à distance • Organisation de journées techniques • Création de compétences techniques internes à l'Organisation de Producteurs • Enregistrement des performances en ferme, en lien avec l'évaluation des performances génétiques des animaux
Indicateurs de résultats	• 25 % des éleveurs faisant appel à un service conseil individuel au minimum 1 fois par an • Taux de couverture de l'information généraliste > 50 % des éleveurs
Calendrier prévisionnel	• 2019-2030
Budget public prévisionnel	• Développer 1 poste d'encadrement technique ovin - caprin à l'Awé, soit 1 X 4/5 ETP pour l'ovin = 48.000 EUR X 10 ans 480.000€ • Moyens matériels et de vulgarisation Awé = 5.000 EUR X 10 ans = 50.000 EUR



5.6. Action 6 - Assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière »

Niveau de priorité	Elevé
Contexte	<i>Au-delà de la réussite individuelle de chaque acteur, le développement de la filière nécessitera de canaliser les volontarismes et de favoriser la confiance entre les acteurs. Cela passe par des activités d'animation et de mise en relation des acteurs de la filière ainsi que par l'établissement de règles/méthodes/outils communs qui doivent favoriser une concurrence constructive entre les initiatives privées (Win-Win).</i> <i>L'Organisation de Producteurs devra jouer ce rôle à terme. Néanmoins, ce processus prendra du temps à être fonctionnel ; certaines activités d'initiation de l'OP doivent être menées rapidement afin de ne pas laisser retomber la dynamique actuelle et de poursuivre l'effet « 2017, année du mouton ».</i> <i>Par ailleurs, il est important que le Collège des Producteurs, dont une des missions est la facilitation filière, puisse développer ces activités de facilitation spécifiques à l'animation « neutre » (sans intérêt commercial) des acteurs de la filière et de l'OP afin de pallier aux possibilités de tensions entre les parties prenantes.</i>
Organisation en charge de piloter l'action	Collège des Producteurs
Acteurs/parties prenantes impliquées	Producteurs Abattoirs Bouchers Distribution Importateurs 5 filières existantes
Activités concrètes	• Suivi et veille commerciale généraliste • Initiation OP • Appui animation OP • Mise en relation et amélioration de la connaissance des besoins des maillons aval et amont de la production • Appui à l'établissement de Cahier des charges, modèles de contrats et méthodes de contrôles/certification (notamment prix juste) • Appui au développement de marque(s), identité et stratégies marketing • Réponse aux sollicitations individuelles
Indicateurs de résultats	• Satisfaction des acteurs vis-à-vis des réponses à leurs enjeux de filière > 50 %
Calendrier prévisionnel	• 2018-2030
Budget public prévisionnel	• 1/2 temps plein fonctionnel CdP • Moyens d'animation CdP

5.7. Action 7 - Soutenir la croissance de l'offre en l'organisant et en la liant à la demande au travers d'un groupement de Producteurs

Niveau de priorité	Elevé
Contexte	Une quarantaine d'éleveurs wallons sont intéressés par la mise en place d'une Organisation de Producteurs d'agneaux wallons. Leur volonté est de mettre en place une structure qui peut être considérée comme une sorte de coupole entre les éleveurs et l'aval de la filière tout en laissant à chacun la responsabilité de la commercialisation. Les actions suivantes nécessitent des ressources : - Constitution du dossier administratif (adhésion des membres, ROI, dossier de financement administratif, ...) - Mise en place d'une marque commerciale et d'un cahier des charges - Développement d'un outil informatique de prévisionnel/planning de mise en lutte, de naissance - Facilitation de la contractualisation - Evolution qualitative de l'offre, à la rencontre de la demande - Optimisation des coûts d'abattage - Démarcher les boucheries - Création d'une place de marché (web ? Physique via par exemple marché au cadran ?) - Développement d'une solution d'écoulement pour les carcasses moins qualitatives - Développement de solutions logistiques de distribution des carcasses à disposition du boucher, en collaboration éventuelle avec la distribution du marché de l'import - Recherche de tarifs avantageux pour les éleveurs ou d'autres avantages L'OP sera incapable de mobiliser suffisamment de ressources propres au démarrage
Organisation en charge de piloter l'action	DGO3 Commission Filière Ovine
Acteurs/parties prenantes impliquées	Producteurs Collège des Producteurs APAQw Awé
Activités concrètes	• Aide au démarrage de l'OP • Etude stratégie marketing + identité, marque, supports
Indicateurs de résultats	• OP fonctionnelle • 50 producteurs membres • 50 % des grossistes en viande peuvent proposer de l'agneau wallon • Taux de couverture de la demande recensée des bouchers > 50 %
Calendrier prévisionnel	• 2019-2024
Budget public prévisionnel	• Aide au démarrage = 360.000 EUR

5.8. Action 8 - Donner une reconnaissance officielle aux filières qui le demande (Local, Prix juste)

Niveau de priorité	<i>Faible</i>
Contexte	<i>Afin de canaliser la demande pour de l'agneau wallon à prix justes, des démarches de reconnaissance officielle pourraient être appuyées (potentielle IGP pour l'Ardennais Roux ?).</i> <i>L'évolution de la pastille « agriculture locale » et du lien possible avec un label « prix juste au producteur » pourrait être une opportunité pour les différentes filières.</i> <i>Ces reconnaissances officielles permettraient en outre de bénéficier de plus de soutien en matière de promotion.</i>
Organisation en charge de piloter l'action	<i>AGRILABEL</i>
Acteurs/parties prenantes impliquées	<i>DGO3 – Direction de la qualité</i> <i>APAQw</i> <i>Collège des Producteurs</i> <i>Filières privées</i>
Activités concrètes	<i>Appui par l'APAQw à l'agrément « agriculture locale »</i> <i>Appui par le Collège des Producteurs à l'agrément « prix juste aux producteurs »</i>
Indicateurs de résultats	<i>Volumes d'agneau produit en Wallonie sous reconnaissance officielle</i>
Calendrier prévisionnel	<i>2019-2024</i>
Budget public prévisionnel	<i>Ressources d'appui à définir selon la demande (a priori pas de ressources supplémentaires en RH pour les organisations concernées)</i>

5.9. Action 9 - Faciliter le lien entre l'offre et la demande au travers de promotions ciblées

Niveau de priorité	Moyen
Contexte	<i>Afin de canaliser la demande pour l'agneau wallon, des actions de sensibilisation des consommateurs et de promotion B to C et B to B devraient être développées pour agir comme levier des campagnes de promotions privées de l'OP et des entreprises concernées.</i> <i>A ce jour, il est difficile de diriger le consommateur vers l'offre en agneau wallon.</i> <i>Le fonds de promotion de l'APAQw est à ce jour très faible, la cotisation étant directement aux animaux traités en abattoirs wallons et la majorité des ovins étant abattus hors Wallonie.</i> <i>La mise en avant de l'agneau wallon semblerait plus opportune à travers une marque privée liée à l'Organisation de Producteurs.</i>
Organisation en charge de piloter l'action	APAQw
Acteurs/parties prenantes impliquées	Fédération des Bouchers Collège des Producteurs Groupement de Producteurs Biowallonie
Activités concrètes	• <i>Intégration d'une stratégie et d'actions spécifiques de promotion de l'agneau wallon dans le plan APAQw</i> • <i>Vu les faibles budgets de promotion, intégrer l'agneau wallon via des campagnes multiproduits et exploiter les réseaux sociaux à moindres coûts sont des voies à privilégier.</i> • <i>Mise en avant des initiatives de filières prix justes,</i> • <i>Mener des actions de promotion B to B - les distributeurs ne sont souvent pas encore sensibilisés à la provenance des agneaux.</i> • <i>Révision du mode de cotisations des producteurs au fond de promotion</i>
Indicateurs de résultats	• <i>Croissance de la demande des bouchers pour l'agneau wallon = + 10 % annuel</i> • <i>Consommateur dirigé vers des produits face à la question "où puis-je acheter / consommer un produit ovin wallon »</i>
Calendrier prévisionnel	• <i>2018-2030</i>
Budget public prévisionnel	• <i>Contribution budget wallon pour promotion Ovin = 6.000 EUR X 10 ans = 60.000 EUR</i> • <i>Etude marketing pour identifier une identité marketing= 25.000 EUR</i>

5.10. Budget du plan d'action

	Budget total 2018 - 2030
Action 1 – Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière	60.000 €+ budget interne DGO3
Action 2 – Favoriser l'installation par la formation professionnelle, l'enseignement et la sensibilisation	320.000€
Action 3 – Soutenir la production ovine à travers le premier et le second pilier de la Politique Agricole Commune	budget PAC initial
Action 4 – Promouvoir la diversification ovine en complément aux grandes cultures et à l'élevage bovin	mobilisation budget via appels à projets R&D
Action 5 – Assurer la disponibilité d'un encadrement technique des producteurs pour améliorer les performances technico-économiques	530.000€
Action 6 – Assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière »	
Action 7 – Soutenir la croissance de l'offre en l'organisant et en la liant à la demande au travers d'un groupement de Producteurs	360.000€
Action 8 – Donner une reconnaissance officielle aux filières qui le demande (Local, Prix juste)	
Action 9 – Faciliter le lien entre l'offre et la demande au travers de promotions ciblées	85.000 €
TOTAL	1.355.000

L'investissement public complémentaire lié à ce plan est donc estimé à **1.355.000 euros**.

L'effet levier de l'investissement public complémentaire lié à ce plan sur 10 ans serait donc de **2% du chiffre d'affaire généré au niveau producteur**. Globalement et selon ce plan, l'investissement public se porte à 2,2% du chiffre d'affaire généré au niveau du producteur.



6.ANNEXE



Action du PS	Priorité	Actions actuelles	Actions demandées	Budget pour mise en œuvre
1 Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière	Elevé	- Données Sanitel (ARSIA) - Nombre ovins abattus (FEDEV) - consommation, importation, ... belge (VLAM) - Compilation et vulgarisation sporadique (CdP : 1/10 ETP)	collectes actuelles et vulgarisation Collecte de données dans 4 Fermes de Référence /an Collecte de données abattoirs, prix,... Méthodologie initiale + Rapports triennaux globaux (2022 – 2025 – 2028), e.a. avec données des fermes de référence (DEMNA?)	- maintien 1/10 ETP (CdP) 1500 euros/ferme/an - Collecte de données techniques (Awé) : via action 5 - via action 7 (OP) 3 hommes mois pour démarrage + 3 hommes mois /rapport, soit 12 h/mois au total : 60.000 euros – inclus dans budget interne Administration
2 Favoriser l'installation par la formation professionnelle, l'enseignement et la sensibilisation	Elevé	Formation professionnelle (e.a. CdP, Awé, Unamur, ARSIA): - Cours A FWA / FUGEA - Initiation à l'élevage ovin (cours C) - Projet FORUM (ARSIA) Enseignement : sensibilisation sporadique via CdP et Unamur Sensibilisation (e.a. CdP, Awé, Unamur): - Ovinpiades depuis 2018 (2 écoles) - événements ovin (FNO 2017, 2018) : ! fonds FICOW - Publications presse agricole, web, réseaux sociaux	Formation professionnelle: - actions actuelles - développer une passerelle avec l'offre en formation française (CSovin, etc.) - Fermes de Référence pour la formation - offre en stages Enseignement: - Sensibilisation structurée et interventions (CdP) pour intégration dans programmes au niveau de : écoles secondaires agricoles + hautes écoles agricoles + universités (agronomie + vétérinaire) - Pôle pratique de formation à l'UNamur (CRO) Sensibilisation : - Ovinpiades annuelles avec min. 3 / 4 écoles - événements ovin tous les 2 ans - Publications presse agricole, web, réseaux sociaux	- Budget DGO6 actuel : 5500 euros /an - CS ovin en France (2 élèves pendant 10 ans) : 100.000 euros - Fermes de Référence : cf. Action 1 - Maintien budget FORUM : 10.800 euros /an - Pôle pratique structuré au CRO (cheptel de formation): 5.000 euros / an •• Evènements ovins : ovinpiades : 1.500 euros / an + 7.000 euros sur 6 années



	Action du PS	Priorité	Actions actuelles	Actions demandées	Budget pour mise en œuvre
2	Favoriser l'installation par la formation professionnelle, l'enseignement et la sensibilisation	Elevé	Globalement, formation + enseignement + sensibilisation : • 1/5 ETP au Cdp • Inclus dans encadrement technique (Awé) • Moyens opérationnels Ovinpiades (CdP) : 1000 euros	Globalement, développer la formation, l'enseignement et la sensibilisation	Globalement, formation + enseignement + sensibilisation : • 1/3 ETP au Cdp (20.000 euros / an) • Inclus dans 2 ETP encadrement technique (Awé) (cf. Action 5)
3	Soutenir la production ovine à travers le premier et le second pilier de la PAC et les autres évolutions réglementaires	Elevé	Représentation professionnelle par les syndicats Métier " <i>Expertise du secteur dans le cadre des évolutions réglementaires</i> " du CdP (2/10 ETP)	Actions actuelles (+ développer un paiement environnemental spécifique)	• 2/10 ETP au CdP • Budget PAC : idem
4	Promouvoir la diversification ovine en complément aux grandes cultures et à l'élevage bovin	Moyen	projet européen DiverImpacts 2018 - 2022 : 1/2 ETP = développement de la pratique via des partenariats éleveurs - cultivateurs	Connaissance des intérêts agronomiques, environnementaux et économiques de la pratique via projet de recherche/développement (UCL + CRAw) Organisation d'évènements de vulgarisation (Awé, CdP, Protect'eau) DiverImpacts jusque 2022	200.000 euros (26 mois) (via appel à projets) budgets opérationnels y inclus mobilisation du personnel relatif : 10.000 euros /an budget européen
5	Assurer la disponibilité d'un encadrement technique des producteurs pour améliorer les performances technico-économiques	Moyen	1 technicien pour ovin-caprin (Awé), soit en ovin 4/5 ETP pour > 450 éleveurs	2 techniciens pour ovin-caprin à l'Awé (2 * 4/5 ETP pour ovin) journées techniques + matériel de vulgarisation	2 * 4/5 ETP = 960.000 euros moyens opérationnels : 10.000 euros / an



	Action du PS	Priorité	Actions actuelles	Actions demandées	Budget pour mise en œuvre
6	Assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière »	Elevé	• Initiation OP (1/2 ETP pendant 1 an) - non budgétisé • Réponse aux sollicitations individuelles (1/10 ETP au CdP)	• Appui animation OP • Renforcement liens entre amont et aval • Appui à la mise en place des cahiers de charge et certifications • Appui au développement de marques et marketing • Réponses aux sollicitations individuelles	• 1/2 ETP (CdP) : 30.000 euros /an • Moyens opérationnels : 5.000 euros pendant 10 ans
7	Soutenir la croissance de l'offre en l'organisant et en la liant à la demande au travers d'un Groupe de Producteurs	Elevé	Néant	Organisation de Producteurs fonctionnelle	• Aide au démarrage pendant 5 ans selon Arrêtés wallons (de 40 éleveurs en année 1 à 100 éleveurs en année 5) : 360.000 euros
8	Donner une reconnaissance officielle aux filières qui le demande (Local, Prix juste)	Faible	Néant	• Mise en place d'une certification prix juste • (? Agriculture Locale) • (? IGP Ardennais Roux ?)	Mobilisation si besoin, selon demande (AGRILABEL)
9	Faciliter le lien entre l'offre et la demande au travers de promotions ciblées	Moyen	• cotisations annuelles via abattements : 1500 euros / an • 2017 et antérieur : soutien aux foires et concours • 2018 : 15.000 euros pour 5 capsules vidéos (non budgétisé)	Plus de promotion	• révision du mode de cotisation • Budget promotion : 25.000 euros • Etude marketing pour image agneau : 25.000 euros

Moyens au secteur non repris dans les actions du Plan Stratégique de Développement (à maintenir)	Encadrement génétique (Awé)	1,5 ETP
	Autres missions CdP (fonctionnement CdP (AS, Easy-Agri,...), suivi évènements et awards du secteur, suivi promotion, recherche et encadrement, secteur caprin, missions transversales)	4/10 ETP



